

N° 1

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

SESSION LEGALE DE FEVRIER

Séance du Mardi 6 Février 1912

Conseil municipal :

Jury. — Liste préparatoire pour 1912. Délégation	9
Souscription. — Monument Bourelle.	9
Monument du 48 ^e Mobile	10
Subside pour Congrès. — Employés d'Octroi.	70

Administration municipale :

Mandats spéciaux. — Ratification	7
--	---

Baux :

Poste de Pompiers, rue de la Halloterie. — Renouvellement.	10
--	----

Police administrative :

Création d'un Conseil consultatif du Tissage. — Avis.	11
---	----

Administrations diverses :

Guerre. — Allocations journalières. Avis.	12
Sursis d'incorporation. — Avis	15
Zônes de la Place. — Démantèlement. Fourniture de Plans. Marchés	12
Porte d'Arras. — Réfection de Trottoirs. Vœu.	81
Porte de Béthune. — Raccourci du Grand tournant. Remblai. Observations.	81

Bâtiments :

Chauffage. — Fourniture de Charbons. Marché Danel et Delattre	24
Machines et générateurs. — Réparation. Renouvellement de Marché. Wauquier	25
Hôtel de Ville. — Recette municipale. Modification des guichets	19
Nouveau Théâtre. — Entreprise de Lys-Tancré. 2 ^e lot. Règlement de Mémoire.	18
Reprise par la Ville d'un branchement électrique	20
Musée d'Histoire Naturelle. — Vitrites. Réception définitive	22
Faculté de Médecine. — Aménagement du Laboratoire de Médecine légale	22
Lycée Faidherbe. — Travaux à effectuer	23
Lycée Fénelon. — Chauffage. — Travaux complémentaires. — Réception.	19
Eglise St-Maurice. — Réfection des trottoirs.	16
Réparations. — Observations	16

Immeubles :

Achat. — Rue Dupuytren.	77
Echange. — Rue du Faubourg-des-Postes.	25
Ventes. — Arsenal (Place de l'), angle rue des Bouchers	26
Carnot (Boulevard). Houbron	26
Fulton (Rue)	6

Tramways :

Ligne F, Terminus, rue des Ponts-de-Comines — Vœu	81
---	----

Voirie :

Square Morisson. — Nouvelle dénomination. Vœu.	81
Ouverture de rue. — Quartier des Bois Blancs	39
Entre les rues de la Plaine et Dupetit-Thouars	38
Trottoirs. — Pose de câbles électriques. Remise en état. Observations.	20
Parvis St-Maurice. — Réfection. Vœu	16
Porte d'Arras. — Réfection. — Vœu.	81
Rues particulières. — Denis du Péage. Classement.	41
Fockeu. — Classement	40
Emprises. — Arbonnoise (Canal de l'). Flament. 120 francs	32
Arnould de Vuez, 2 bis (rue). Dubocage et C ^{ie} . Tableau. 29 fr. 30.	28
Artois, 171 (rue d') Courtois. Tableau. 10 fr.	28
Bapaume (rue de), angle rue de Condé. — Loubert. 2 seuils hors saillie. 4 fr.	28
Barthélemy-Delespaul, 122 (rue). Coopérative Vinicole. Trappe de cave. 10 fr.	28
Bois-St-Etienne (rue du). Desmazières-Drino. Prise de jour. 10 fr.	28
Chappe, 11 (rue). Van de Genacht. Trappe de cave. 5 fr.	28
Coquelets, 14 (rue des). Tableau. 8 fr.	28
Esquermes (rue d'). Liévrâu. Ecusson. 8 fr.	28
Grand'Place, 25. Minet. Cave. 4 fr.	30
Hôpital-Militaire, 53 (rue de l'). Pigeat. Tableau. 9 fr.	28
Léon-Gambetta, 28 (rue). Hallez. Tableau. Suppression.	27
» 247. Saingier. Attribut. 8 fr.	28
Mal-Assis (rue du). Boyart. Prise d'eau. Suppression	27
Masséna, 79 (rue). Vastenbind. Tableau. 10 fr.	28
Metz, 18 (rue du). Obry. Prise de jour. 5 fr.	28

Mexico, 65 (rue). Chapoy. Ecusson	28
Nouvelle-Aventure, 3 (Place de la). Lenglard. Dalle en verre. 15 fr.	28
» » 48 » Van Berten. Descente de cave, 5 fr.	28
Ponts-de-Comines, 46 (rue des). Nénon. Trappe de cave. 10 fr.	28
Ramponeau (Square). Masse-Meurisse fils. Potence. 50 fr.	31
Ratisbonne, 22 (rue) Ecrepont et C ^{ie} . Ecusson. 12 fr.	28
Saint-Etienne (rue). Rivière et C ^{ie} . Tableau. 48 fr.	28
Saint-Nicolas, 4 (rue). Haimez-Camus. Trappe de cave, 10 fr.	28
Saint-Sébastien, 36 (rue). Lorette. Ecusson. 10 fr.	28
Stappaert (rue). Gargouille-Lheureux. 5 fr.	30
Tanneurs, 14-16 (rue des). Torck. 2 Descentes de cave. 10 fr.	28
» » » » Tableau. Suppression.	28
Théâtre, 21. (Place du). Leprêtre-Banderolle, 19 fr. 04	28
Turgot, 44 (rue). Pouillet. Tableau. 41 fr.	28
Vieux-Marché-aux-Moutons, 2 (rue du). Coppenolle. Descente de cave, 5 fr.	28
» » » 49 » Verhaeghe. Trappe de cave, 5 fr.	28
Wicar, 8 (rue). Lenfant. 1 descente de cave et 2 prises d'air. 10 fr.	28
Aqueducs. — Construction. Réception définitive.	27
Pavages et Egoûts. — Emploi des reliquats de l'Emprunt de 2.400.000 fr.	35
Chaussées pavées. — Entretien. Adjudication.	39
Pavage, rue Albert Samain. — Vœu	33
Rues Baggio et Crespel-Tilloy.	33
Contour de l'Eglise du Buisson. — Observations	35
Vente de Vieux Pavés. — Willems et Lenglard	70

Archives et Bibliothèque :

Archives Municipales. — Transfert.	43
Bibliothèque. — Don Descamps René	44

Musées :

Legs Peucelle.	44
Musée d'Histoire Naturelle. — Vitrines; Réception définitive	22

Théâtre :

Saison 1912-1913. — Direction. Traité Bourdette.	46
Achat de Décors. Quo Vadis	47

Enseignement des Beaux Arts :

Ecole Régionale d'architecture. — Création de cours	45
Pensionnaire Wicar. — Désignation. Favier	46

Enseignement primaire :

Ecole Rollin. — Don de M ^{me} Danchin	48
Ecole Supérieure de Garçons. — Cours de Sciences appliquées. Création	80
Ecole Descartes. — Création de Cours	48

Assistance :

Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables. — Admission	82
--	----

Bureau de Bienfaisance :

Aliénation de Terrain à Hellemmes	49
Inscription hypothécaire. — Radiation.	49

Hospices :

Fourniture de lunettes. — Marché Bonvalot	52
Donation Defaux. — Acceptation.	51
Budget primitif pour 1912.	50
Vente de Terrain à La Madeleine	52
Arbres à Marcq-en-Barœul.	53

Sociétés :

Association des Ingénieurs de l'Institut Industriel du Nord. — Reconnaissance d'utilité publique.	77
---	----

Recettes :

Recette Municipale. — Modification des guichets	19
Cotes irrécouvrables. — Admission en non valeur	53
Distribution d'eau. — Injonction de la Cour des Comptes.	67

Dépenses :

Mandats spéciaux. — Ratification	7
Dépenses imprévues. — Ratification	62
Dettes arriérées. — Ratification.	59
Crédits supplémentaires. — Assistance aux vieillards	70
Chèvres du Jardin Vauban. — Entretien	56
Désinfections	58
Foire annuelle.	56
Fourneaux économiques	56
Habillement	58
Lycée Fénelon. — Internat.	55
Subventions diverses.	55
Malades envoyés dans les Sanatoria. — Frais de pension	54
Réservistes et territoriaux. — Secours	54
Sapeurs-Pompiers	59
Service médical de jour et de nuit	57

Alimentation :

Laboratoire Municipal. — Subvention de l'Etat	66
Abattoirs. — Location de locaux, Résiliation Deschildre.	63

Distribution d'eau :

Forage des Abattoirs. — Fonctionnement. Règlement des Dépenses.	69
Travaux d'amélioration à Wattignies, à l'Abattoir et à La Bassée	68

Hygiène :

Usine de Désinfections. — Création.	78
---	----

Cimetières :

Est. — Concession gratuite. Danchin	69
---	----

Police :

Abords de l'Eglise St-Maurice — Surveillance. Vœu	17
---	----

Sapeurs-Pompiers :

Achat d'un Cheval. — Marché Leclercq.	71
Caisse de Secours. — Cornez Charles	70
Delerue Léon	70
Laporte Oscar.	70
Maury Paul.	70
Varlet Henri	70

Services municipaux :

Statut du Personnel. — Conseil de Discipline. — Délégués.	77
Habillement. — Injonction de la Cour des Comptes.	72
Adjudications et Marchés. — Achat d'un Cheval. Leclercq	71
Livres et brochures. — Morand, Giard, G. Leleu, E. Leleu, Marquis, Jenny.	70
Publications périodiques. — Morand.	70
Reliures. — Babin et Dewattines.	70

Caisse des Retraites :

Laboratoire. — Serrure.	75
Police. — Couillard Charles	73
Enseignement. — Baert Fidèle	72
Conservatoire. — Lecuy Alphonse	74

Gratifications. Secours. Indemnités :

Indemnité aux Employés chargés de famille	76
Police. — Caillot.	75
Couillard Charles.	73
Macaré	75
Enseignement. — Baert Fidèle	72
Ecole des Beaux Arts. — Hodebert	76

L'an mil neuf cent douze, le mardi 6 février, à huit heures et demie du soir, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session légale à l'Hôtel de Ville de Lille.

Présidence de **M. Charles Delesalle**, Maire.

Secrétaire : **M. Léonard Danel**.

Présents :

MM. DELESALLE, LAURENGE, DUBURCQ, LELEU, GOBERT, DAMBRINE, DUPONCHELLE, BRACKERS D'HUGO, CRÉPY SAINT-LÉGER, DANIEL Désiré, DRUEZ, REMY, LIÉGEOIS-SIX, LEGRAND-HERMAN, DELOS, BAUDON, BOUTRY, LESOT, DUCASTEL, DANIEL Léonard, LESSENNE, COILLIOT, PARMENTIER, BARROIS, BINAULD, GUISELIN et RICHEBÉ.

Excusés :

MM. GOSSART, WAUQUIER, BARÉ, GRONIER, OVIGNEUR, BUISINE, COUTEL et PAJOT.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

Commission des Travaux.— Rapport de M. DUPONCHELLE.

MESSIEURS,

Dans votre réunion du 19 décembre 1911, vous avez renvoyé à l'examen de la Commission des Travaux le projet de vente, par la Ville, d'une parcelle de terrain de 1.500-mètres carrés environ, sis à Lille, rue Fulton, sur la mise à prix acceptée de 25 francs le mètre.

Le prix de 25 francs le mètre carré représentant la valeur du terrain dans cette partie de la Ville, la Commission des Travaux vous propose de donner un avis favorable à cette mise en adjudication, à condition que

ce terrain ne sera pas utilisé pour une industrie incommode ou insalubre, et que le ou les plans de façade seront soumis à l'approbation municipale.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre ratification suivant les instructions reçues antérieurement de M. le Ministre, les frais faits par MM. les Membres du Conseil et de l'Administration municipale dans l'exercice de mandats spéciaux.

Ils s'élèvent à la somme de 443 francs 30 et concernent les dépenses portées à l'état ci-joint.

1957
Mandats spéciaux
Ratification

Etat des Dépenses faites

5462.	Juillet 21.	Lemoine, Directeur des Travaux Municipaux. Remboursement des frais d'un voyage à Paris le 9 Juin 1911, relatif au service de la Propreté publique	10 50
5935.	Juillet 31.	Gilquin, Sous-Directeur de la Comptabilité des Finances. Frais de voiture par M. Assoignon, lors de l'incendie de la rue Ratisbonne, et par M. Liégeois-Six, pour consentement Terrache en Juillet 1911	7 25
6183.	Août 4.	Lemoine, Directeur des Travaux Municipaux. Remboursement des frais d'un voyage à Paris le 20 Juillet 1911, pour le démantèlement et la Construction du Théâtre	44 10

8530.	Septembre 28.	Brackers d'Hugo, Adjoint au Maire. Remboursement des frais de déplacement de la délégation municipale composée de MM. Brackers d'Hugo, Delos et Ducastel, envoyée le 24 Septembre 1911 à l'inauguration du monument de Jemmapes . . .	73 70
8595.	Octobre 2.	Gilquin, Sous-Directeur de la Comptabilité des Finances. Frais de voiture par M. Remy, pour mariage Bodart et par Commission de sécurité.	10 »
9559.	Octobre 31.	Gilquin. Frais de voiture par M. Remy pour consentement à domicile en Octobre 1911.	3 »
10348.	Novembre 23.	Ch. Delesalle, Maire. Remboursement des frais occasionnés par le 6 ^e Congrès des Maires tenu à Paris en Novembre 1911.	187 75
10966.	Décembre 8.	Gobert, Conseiller Municipal. Remboursement des frais d'un voyage à Paris, relatif à l'installation du Théâtre en Décembre 1911.	65 »
11434.	Décembre 16.	Assoignon, Secrétaire-Général. Remboursement des frais d'un voyage à Paris en Décembre 1911 pour offrir la présidence d'Honneur de la fête musicale de Juin 1912 à M. le Ministre de l'Instruction Publique.	30 »
	1912		
12315.	Janvier 4.	Gilquin, Sous-Directeur de la Comptabilité des Finances. Frais de voitures pour visite de cinémas et pour consentements à domicile en Décembre 1911	12 »
		Total	443 30

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par lettre du 16 Janvier courant, M. le Préfet nous invite en exécution de la loi du 21 Novembre 1872, article 18, à désigner, pour chacun des huit cantons auxquels appartient notre Ville, deux Conseillers municipaux pour dresser, sous la présidence du Juge de Paix, la liste préparatoire du Jury pour 1913.

1958
Jury
—
*Liste préparatoire
pour 1913*

Nous vous proposons, Messieurs, de vous arrêter aux désignations suivantes :

Centre : MM. Ducastel et Baré ;
Est : Richebé et Lessenne ;
Nord-Est : Leleu et Rémy ;
Ouest : Coilliot et Gronier ;
Sud : Delos et Léonard Danel ;
Sud-Est : Ovigneur et Coutel ;
Sud-Ouest : Désiré Danel et Pajot ;
Nord : Druetz et Guiselin.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Un Comité s'est formé dans notre ville pour élever un monument perpétuant la mémoire de notre concitoyen Edmond Bourelle qui pendant près de 56 ans, fut successivement musicien, sous-chef et chef de la Musique des Sapeurs-Pompiers, professeur au Conservatoire de Musique pendant 40 ans et aussi à l'Union française de la jeunesse.

Edmond Bourelle a laissé le souvenir d'un professeur et d'un chef consciencieux et regretté et vous partagerez l'opinion de ses nombreux amis en honorant sa mémoire.

1959
Monument Bourelle
—
Souscription

Nous vous proposons, Messieurs, de voter à cet effet un crédit de cent francs qui serait à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 100 fr., à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1960
Monument du
48^e Mobiles
—
Subside

L'Association amicale des Anciens du 48^{me} Régiment des Mobiles du Nord va faire ériger, à Lille, un monument à la mémoire de ce régiment, et sollicite, dans ce but, une souscription de la Municipalité lilloise.

Le 48^{me} régiment des mobiles du Nord a été formé, en 1870, avec tous les jeunes gens de l'arrondissement de Lille; il a pris part à toutes les batailles livrées par l'armée du Nord et nombreux furent, au 48^{me} Mobiles, les Lillois victimes de cette meurtrière campagne.

Nous vous proposons donc, Messieurs, de vous associer à cette œuvre du souvenir et de voter, à cet effet, un subside de 500 francs, sous la réserve que l'Administration municipale déterminera l'emplacement de ce monument.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 500 francs à prélever sur les ressources de l'exercice 1912.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1961
Poste de Pompiers
Rue de la Halloterie
—
Baïl
Renouvellement

Le bail de l'immeuble sis à Lille, rue de la Halloterie, n° 6 bis, dans lequel est installé le poste de pompiers, expirera le 30 juin prochain.

Nous avons demandé à M. DAMIDE, propriétaire, de nous accorder le renouvellement de ce bail, aux conditions de la location actuellement en cours, mais en spécifiant, en outre, que le bailleur serait tenu de faire peindre et badigeonner, tous les trois ans, les façades extérieures et intérieures de l'immeuble.

Le loyer annuel de cette maison est de 1.200 francs, plus les charges.

M. DAMIDE ayant accepté nos conditions, nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à renouveler le bail, pour une durée de neuf années. La Ville, seule, aurait la faculté de résilier cette location tous les trois ans, moyennant un préavis de six mois, et par écrit, donné au propriétaire.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. le Préfet nous a fait connaître que M. le Ministre du Travail sollicitait l'avis du Conseil municipal sur un projet de création à Lille d'un Conseil consultatif pour le tissage de la toile, dont la circonscription serait formée par les communes de Lille, La Madeleine, Mons-en-Barœul, Marcq-en-Barœul, Hellemmes, Lomme, Haubourdin, Marquette, Saint-André et Pérenchies.

La Chambre de commerce, également consultée sur cette institution nouvelle, qui n'existe encore nulle part en France, a émis un avis défavorable, qui prend, en raison de la compétence toute spéciale de ses auteurs, une valeur que nous ne devons pas avoir la prétention de contester.

Nous vous proposons donc de nous rallier aux conclusions autorisées de la Chambre de commerce et de déclarer avec elle que la création d'un Conseil consultatif du tissage paraît inopportune, étant donné que les syndicats existants fortement constitués et la Chambre de commerce elle-même sont bien placés pour pouvoir fournir aux pouvoirs publics tous les avis utiles,

Adopté.

1962
*Création d'un
Conseil consultatif
du tissage*
—
Avis

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1963
Démantèlement
—
Fourniture de plans
—
Marché

La conférence mixte au premier degré est close, et la conférence au second degré sera ouverte incessamment.

Les plans à annexer au procès-verbal de la conférence doivent être tirés sur un certain nombre d'exemplaires, pour être ensuite distribuée aux membres conférents.

Nous nous sommes adressés pour l'exécution de ce travail à une maison spécialiste de Paris, M. L. Courtier, rue de Dunkerque, qui a consenti à nous livrer :

1 ^o 100 exemplaires du plan du port de Canteleu, moyennant la somme de	Fr.	238	»
2 ^o 100 exemplaires tirés en couleurs du plan du démantèlement de Lille, moyennant le prix de	Fr.	830	»
Total	Fr.	1.068	»

Nous vous prions d'approuver le marché à passer avec M. Courtier et de voter un crédit de 1.068 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.068 fr. à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1964
Allocation journalière
—
Avis

Aux termes de l'art. 22 de la loi du 21 mars 1905, une allocation journalière de 0 fr. 75 est allouée aux familles des jeunes gens des classes 1909 (ajournés) et 1910 qui remplissaient avant leur départ, les conditions de soutiens indispensables de famille.

Aux termes du même article, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ces demandes.

Les dénommés ci-après sollicitent cette allocation :

Adriaenssens, Arsène.	De Bruyne, Georges.
Agard, Marcel.	Degodez, Auguste.
Barbery, Gaston.	Delannoy, Alphonse.
Baussart, Albert.	Delbecque, Richard.
Beaujot, Léon	Delecluse, Georges.
Belval, Roger.	Delehedde, Henri.
Bernard, Maurice.	Demaet, Hector.
Bertaux, Edgar.	Delobel, Pierre.
Bilcke, Maurice.	De Maen, Antoine.
Biltreize, Alphonse.	Démont, Georges.
Blervacq, Alexandre.	De Nève, Henri.
Blessmann, Raoul.	Derick, Albert.
Bostyn, Maurice.	Deroubaix, Victor.
Boucquaert, Henri.	Desbiens, Georges.
Bouteman, Fernand.	Désée, Henri.
Breuvart, Raymond.	Desprès, Prosper.
Broyant, Léon.	De Vos, Pierre.
Bruselles, Fleury.	Dhayère, Marcel.
Buriez, Désiré.	Dillies, Robert.
Cappe, Daniel.	Domis, Victor.
Cardinas, Edouard.	Droulez, Gaston.
Carlier, Henri.	Dubar, Marcel.
Carrette, Eugène.	Dubus, Robert.
Cavelart, Robert.	Dufour, Marcel.
Cecchy, Emile.	Dumortier, Georges.
Champion, Alphonse.	Dupont, Henri.
Chevry, Paul.	Duquesnoy, Théodule.
Choteau, Gaston.	Fannoy, Emile.
Cocquerez, Marcel.	Ferdinande, Amand.
Coisne, Louis.	Flohart, Paul.
Coulon, Edouard.	Forgeois, Marius.
Coulon, Georges.	Foulon, Joseph.
Coursier, Emile.	Gallois, Alexandre.
Darras, Maurice.	Gellinck, Charles.

Glorie, Oscar.	Morant, Paul.
Glorieux, Adolphe.	Nutten, Emile.
Goeminne, Alfred.	Poupaert, Joseph.
Goin, Paul.	Prooo, Emile.
Gravelaine, Jean-Baptiste.	Quinquampoïs, Oscar.
Hageman, Marcel.	Rose, Alfred.
Hamelin, Maurice.	Ryckenboer, Gustave.
Hazebrouck, Henri.	Saelens, Pierre.
Hennebois, Jean.	Savary, Fernand.
Henneuse, Nestor.	Schutz, Adolphe.
Herpool, Alfred.	Schuybraeck, Eugène.
Hooghe, Georges.	Scouffaire, Edmond.
Joets, Alfred.	Seillier, Edouard.
Lahousse, Henri.	Six, André.
Lallemant, Henri.	Souplet, Victor.
Lambert, Fernand.	Spitaels, Auguste.
Lardemer, Emile.	Stock, Jean-Baptiste.
Lasseaux, Marcel.	Subervie, Jean.
Laurent, Jules.	Suply, Alfred.
Leblanc, Henri.	Tassaert, Jules.
Leblond, Gaston.	Torck, Jules.
Lefebvre, Claude.	Trofs, Henri.
Légrand, Gaston.	Van As, Benjamin.
Leignel, Georges.	van de Castele, César.
Leterine, Paul.	Van den Daele, Julien.
Letierce, Julien.	Vandendaele, Théophile.
Loys, Arthur.	Vanderostyne, Alphonse.
Lozé, Gaston.	Vanhaeschroucke, Edouard.
Luby, Charles.	Van Hecke, Frédéric.
Mahusse, Gaston.	Van Noyen, Alfred.
Marquenier, Julien.	Vanvyve, Louis.
Mettier, Léon.	Veaux, Alphonse.
Missiene, Edouard.	Véraghe, Paul.
Misault, Georges.	Verburgh, César.
Monnez, Clément.	Verdebout, Jules.
Montois, Olivier.	Verhoye, Emile

Villée, Ghislain.

Walline, Eugène.

Waeghe, Emile.

Nous vous proposons, Messieurs, de rejeter la demande de Flohart, Paul, qui ne peut être considéré comme soutien indispensable de famille et d'émettre un avis favorable sur les autres demandes.

Nous vous demandons également de donner un avis favorable aux demandes de transfert sollicitées par Calliau, Henri, marié depuis son incorporation et Leroy Maurice, dont la femme a une mauvaise conduite et délaisse ses enfants.

Calliau Henri demande qu'on attribue à son épouse le livret n° 907, inscrit au nom de sa mère.

Leroy Maurice demande à son nom le livret n° 1548, inscrit au nom de son épouse.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 21 de la loi du 21 Mars 1905, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes de sursis d'incorporation formulées par des jeunes gens faisant partie du contingent appelé sous les drapeaux au mois d'octobre prochain.

Les dénommés ci-après sollicitent cette faveur.

MM. *Pour continuation d'études :*

Assoignon, Paul.

Fouques, Pierre.

Baratte, Jean.

Hebert, Emile.

Bernard, Pierre.

Hourie, Marc.

Bernard, Louis.

Keller, Pierre-Marie.

Breuillac, Pierre.

Mamet, Marcel.

Campens, Edgard.

Ménétrier, Lucien.

Charlet, André.

Motte, Pierre.

Crouan, Etienne.

Picavet, Paul.

DeFontanges, Marie-Joseph.

Prudhomme, Henri.

Dekester, Paul.

Rombaut, Jean.

Derez, Maurice.

Speer, Albert.

Doumer, Edmond.

Suisse de Ste-Claire, André.

Dubois, Georges.

1965
Sursis d'incorporation
—
Avis

Pour affaires d'intérêt :

M. Foret, Emile.

Nous vous proposons, Messieurs, d'émettre un avis favorable sur ces demandes.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1966
Eglise St-Maurice
—
*Réfection des
trottoirs*

Les trottoirs de l'église Saint-Maurice sont dans un état lamentable et leur réfection totale s'impose. Nous ne pouvons toutefois faire exécuter cette réfection qu'autant que les travaux extérieurs de cet édifice seront terminés.

D'un autre côté, une partie de ces trottoirs a été endommagée par M. Evin, entrepreneur des travaux de restauration des toitures de l'église.

Nous avons arrêté, d'accord avec cet entrepreneur, l'importance des dégâts causés. Elle s'élève à la somme de 430 francs que M. Evin s'engage à verser dans la caisse de la ville.

Nous vous prions d'admettre en recettes cette somme de 430 francs, étant entendu qu'un crédit spécial vous sera demandé lorsque l'exécution des travaux sera jugée nécessaire.

Adopté.

Eglise St-Maurice
—
Réparations
—
Observations

M. Rémy. — Puisqu'il est question de l'église Saint-Maurice, je désirerais savoir pourquoi, sous prétexte de s'assurer si les pierres des clochetons de ce monument sont bien scellées, on les fait tomber les unes après les autres ?... Il est resté pour tout ornement, à l'extrémité de chaque clocheton, une tige de fer. Une barricade a été élevée, qui protège les passants contre la chute possible des pierres ; j'estime donc qu'il n'était pas nécessaire de les faire tomber.

M. Laurence. — La situation de l'église Saint-Maurice est critique sur certains points et, notamment, beaucoup de pierres composant cet édifice se désagrégeant complètement, il y avait lieu de prendre des mesures de sécurité immédiates. D'accord avec M. Deneux, architecte des monuments

historiques, nous avons décidé qu'il était indispensable de faire tomber toutes les pierres qui, par leur peu de stabilité, auraient pu causer des accidents; c'est pour cette raison que les clochetons sont démolis. Les tiges de fer dont vous parlez, mon cher Collègue, y avaient été placées dans le but de maintenir ces ornements architecturaux en équilibre, mais elles ont plutôt été la cause de la décomposition des pierres, de qualité médiocre, en provoquant chez elles un gonflement qui les faisait se désagréger. Les choses ne resteront pas longtemps en l'état; l'architecte du gouvernement a demandé la réparation totale de l'édifice, pour laquelle des crédits seront demandés. En résumé, ces mesures ont été prises pour éviter les accidents et procéder aux réparations qui s'imposaient absolument.

M. Rémy. — D'après vous, la réparation de ces clochetons est envisagée dès à présent?

Les clochetons en ruines se voient de la place de la Gare et produisent un effet vraiment disgracieux.

M. Laurence. — Il vaut mieux cela que de courir le risque d'accidents.

M. Rémy. — Le public ne court aucun danger, puisqu'il existe une barricade autour de l'église.

M. le Maire. — C'est là simplement un état provisoire avant réparation, très prochaine, des parties défectueuses de ce monument.

M. Baudon. — Il serait bon aussi d'assainir, au point de vue de la moralité publique, les abords de l'église Saint-Maurice. Des plaintes nous parviennent constamment des habitants de ce quartier qui ne peuvent rentrer chez eux sans être accostés par des femmes de mauvaise vie.

M. le Maire. — A différentes reprises, des ordres ont été donnés à la police pour mettre fin à ces abus. Je transmettrai à M. le Commissaire central de nouvelles instructions pour qu'une surveillance plus étroite soit exercée à cet endroit.

M. Binauld. — Le côté gauche de ce monument a été pourvu d'un éclairage plus intensif, et l'on se plaint maintenant de l'éclairage du côté droit. Notre collègue, M. Rémy, m'a fait la même demande en ce qui concerne les rues des Arts et des Buisses. Je ne puis tout faire à la fois, mais je veux bien examiner s'il n'y a pas lieu de mieux éclairer la partie droite de l'église Saint-Maurice

*Abords de l'Eglise
St Maurice
—
Surveillance
et Eclairage
—
Vœux*

Rapport de M. le Maire

Messieurs,

1967
Nouveau Théâtre

—
Entreprise
Lys-Tancre
Deuxième lot

—
Règlement de
mémoires

Les travaux de maçonnerie du Théâtre sont complètement terminés jusqu'au dessus de la corniche et les décomptes définitifs ont été préparés et soumis à la signature de l'entrepreneur.

Ils s'élèvent à la somme totale de :

Savoir :	Métré N° 1	137.899 fr. 60
	» N° 2	72.953 fr. 42
	» N° 3	27.671 fr. 64
	» N° 4	48.682 fr. 85
	» N° 5	136.791 fr. 50
	» N° 6	<u>75.763 fr. 85</u>

Total : 499.762 fr. 86

L'entrepreneur a accepté les décomptes sans réserves ; il a, toutefois présenté un mémoire en réclamations dont le montant s'élevait à 9.156 fr. 45.

Ce mémoire a été discuté, article par article, par l'architecte, et la réclamation a été ramenée au chiffre net et forfaitaire de 5.000 francs, rabais déduit, ce qui a été accepté par l'entrepreneur.

Nous soumettons, en conséquence, à votre approbation, le décompte définitif des travaux, jusqu'au dessus de la corniche, tel qu'il est établi ci-dessous :

Décomptes définitifs	499.762 86
Allocation transactionnelle pour règlement des réclamations faites sur l'ensemble des travaux	<u>5.000 00</u>
Total.	504.762 86

A titre de renseignements, nous faisons connaître que si, à ces dépenses, nous ajoutons :

1° Les dépenses faites pour consolidation du fond de scène suivant règlement accepté par l'entrepreneur	23.944 29
2° Les dépenses d'exécution des travaux prévus au-dessus de la corniche ou autres, dont le devis définitif a été accepté par M. Lys-Tancre	<u>63.992 44</u>
nous obtenons, pour les dépenses totales du 2 ^{me} lot, un chiffre de	592.699 59
inférieur aux crédits ouverts, dont le montant est de	601.526 76

Renvoyé à la Commission des travaux.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le Service des Finances signale les inconvénients que présente pour le public, l'exiguïté des guichets et des dégagements de la Recette Municipale, et propose, d'accord avec M. le Receveur Municipal, le remaniement des cloisons, afin de donner au public l'espace nécessaire et les guichets supplémentaires qu'il réclame : le vestibule serait transformé en salle d'attente par deux tambours qui l'isoleraient du dehors.

La dépense à engager s'élève à 2.200 francs environ,

Nous vous prions, en conséquence, d'approuver ces travaux et de décider l'exécution par l'entrepreneur de l'entretien, et de voter un crédit de 2.200 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 2.200 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

1968
Recette municipale
—
Modification des guichets

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le 22 janvier, une Commission composée de M. Laurence, Adjoint aux Travaux, assisté de MM. Ducastel et Gronier, Conseillers municipaux, s'est transportée au Lycée Fénelon pour examiner les travaux complémentaires exécutés au service du chauffage par MM. Garnier, Courtaud et Gil.

Après une visite détaillée de l'installation, la Commission a été d'avis d'en prononcer la réception.

Nous vous prions d'homologuer le procès-verbal de la dite réception, ainsi que le décompte.

Adopté.

1969
Lycée Fénelon
—
Chauffage
—
Travaux complémentaires
—
Réception

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1970
Théâtre
—
Reprise par la Ville
de branchement
électrique

Au début de l'exécution des travaux du Théâtre, M. Lys-Tancré, entrepreneur, a fait installer un branchement électrique et fils conducteurs pour transport de force à ses grues électriques. M. Lys ayant terminé ses travaux, propose à la Ville la reprise de son installation avec une réduction de 50 % sur le prix du branchement et de la valeur des conducteurs. Cette offre est avantageuse pour la Ville, car nous avons dès à présent besoin du courant pour l'éclairage de certaines parties du Théâtre où les travaux nécessiteront de la lumière.

Nous avons évalué la reprise de la dite installation à 350 francs et vous prions, en conséquence, d'approuver cette opération, la dépense devant être prélevée sur les crédits ouverts pour le Théâtre.

M. Ducastel. — A-t-on bien vérifié la valeur exacte du branchement et des conducteurs?... Si le prix indiqué est celui du branchement seul, je pense qu'il n'a dû être fait aucun rabais.

M. Laurence. — Il y a aussi d'autres installations reprises avec ce branchement. Les prix ont été discutés et examinés de très près, avec M. le Directeur des Travaux, qui est d'une grande compétence sur ce point.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Pose de cables
électriques
—
Remise en état des
trottoirs
—
Observations

M. Lesot. — Puisqu'il s'agit d'électricité, permettez-moi, M. le Maire, d'appeler l'attention de l'Administration sur la pose des cables sous les trottoirs, par les Compagnies d'Electricité faisant, pour leur compte, la dite pose, destinée à leur exploitation.

Ne pourrait-on pas mettre en demeure toute Compagnie, soit pour le gaz ou l'électricité, d'avoir à remettre en état les trottoirs aussitôt après leur installation faite?...

J'insiste pour que le Service compétent veille à une bonne remise en place des pavés ou carreaux, pour que les propriétaires ne soient pas contraints à refaire leur trottoir à leurs frais, quelque temps après.

M. Laurenge. — Cette question revient fréquemment devant le Conseil municipal et je crois avoir déjà donné des explications suffisantes à cet égard. Il est impossible de faire, au-dessus d'une tranchée, aussitôt après que celle-ci a été comblée, un pavage irréprochable. Un tassement des terres se produit inévitablement et il faut attendre qu'il soit terminé pour entreprendre la réfection définitive de la chaussée. L'Administration municipale ne cesse de relancer les Compagnies qui pour l'exécution de leurs travaux, démolissent le pavage, et les met dans l'obligation de procéder immédiatement à la réfection complète de celui-ci. Nous tenons la main, dans la plus large mesure possible, à ce que ces prescriptions soient rigoureusement observées, et je vous promets, mon cher Collègue, que nous nous efforcerons à vous donner satisfaction.

M. Lesot. — On attend trop longtemps pour obliger les Compagnies à procéder à la réfection définitive des pavages.

M. Laurenge. — Il faut bien deux ou trois mois pour permettre aux tassements de s'opérer entièrement; ce n'est qu'après ce laps de temps qu'un pavage définitif peut être utilement entrepris.

M. Lesot. — A certains endroits, il y a six mois environ que des tranchées ont été ouvertes et la chaussée n'est pas encore entièrement réparée.

M. Laurenge. — S'il existe des cas particuliers, je vous prie de vouloir bien m'en faire connaître; nous mettrons alors les Compagnies coupables en demeure d'avoir à faire immédiatement les réparations nécessaires.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1971
*Musée d'Histoire
Naturelle*
—
Vitrines
—
Réception définitive

Le 23 janvier, une Commission composée de M. Laurence, Adjoint délégué aux Travaux, assisté de MM. Ducastel et Duponchelle, Conseillers municipaux, s'est transportée au Musée d'Histoire Naturelle pour visiter les vitrines fournies dans cet établissement en vertu de l'adjudication du 10 juin 1910.

Après avoir examiné ces vitrines avec soin, la Commission a été d'avis de les recevoir à titre définitif.

Nous vous prions d'homologuer le procès-verbal de cette réception ainsi que le décompte.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1972
*Faculté
de Médecine et de
Pharmacie*
—
*Aménagement du
Service de médecine
légale*

Nous avons établi un projet d'aménagement du Service de Médecine légale dans un bâtiment occupé actuellement par les collections zoologiques du docteur Verdun. Cette installation est motivée par l'exiguïté des locaux où le Service de la Médecine légale est actuellement installé. La dépense prévue pour cette installation est de 12.009 fr. 73.

Nous vous demandons de voter un crédit d'égale importance, à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912, pour l'exécution desdits travaux et de décider leur mise en adjudication, conformément aux clauses et conditions générales du cahier des charges et bordereau de prix pour l'entretien des propriétés communales.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 12.009 fr. 73 à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Rapport de M. le Maire

X MESSIEURS,

Par délibération du 6 mars 1908, vous avez statué sur la cession à l'Etat de l'usufruit des bâtiments de l'ancienne Faculté des Sciences, nécessaires à l'agrandissement du Lycée Faidherbe.

Au cours des pourparlers relatifs à cette cession, il avait été convenu que la Ville prendrait à sa charge la moitié de la dépense à engager pour l'aménagement de ces nouveaux locaux.

A la date du 4 septembre 1909, M. le Ministre de l'Instruction Publique a approuvé un devis général des travaux à exécuter au Lycée de Lille. Le montant de la dépense à effectuer était de 310.000 francs, dont moitié à la charge de l'Etat.

Une première portion de ce devis, susceptible d'être détachée de l'ensemble et s'élevant à la somme de 60.047 fr. 15 a été mise à exécution, en conformité d'une délibération prise par vous à la date du 26 octobre 1909.

Il y aurait intérêt aujourd'hui à exécuter une nouvelle tranche de travaux compris au devis général et dont l'importance s'élève à 50.000 francs. Cette tranche concerne un aménagement de classes dans une partie de l'ancienne Faculté des Sciences (côté du passage Lestiboudois).

Nous vous prions d'approuver ces travaux, d'admettre en recettes la somme de 25.000 francs représentant la moitié de la dépense à la charge de l'Etat et de voter en dépenses un crédit de 50.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recettes une somme de 25.000 francs et vote un crédit de 50.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

1973
Lycée Faidherbe
Travaux à effectuer

M. Ducastel. — Au moment où il est question de transférer le Lycée Faidherbe sur un autre emplacement, je me demande s'il est bien utile de faire cette dépense ?

M. le Maire. — L'Administration municipale a pris, vis-à-vis de l'Autorité académique, l'engagement moral d'exécuter certains travaux dans cet établissement. Vous savez qu'il y a trois ou quatre ans, on nous a demandé de contribuer, pour moitié, dans les dépenses nécessitées par l'aménagement de nouveaux locaux dont le devis s'élevait à 310.000 francs. Une première portion des travaux, s'élevant à 60.000 francs, ayant été faite, il y a environ deux ans, nous allons maintenant, sur les instances pressantes de M. le Recteur, effectuer la seconde.

M. Ducastel. — Si le Lycée est désaffecté, à quoi serviront ces travaux ?

M. le Maire. — Il se passera de nombreuses années avant que cette décision soit prise, car vous n'ignorez pas que la construction d'un nouveau Lycée coûterait plusieurs millions.

M. Ducastel. — Si ces travaux sont indispensables, après l'engagement moral pris par l'Administration municipale, nous devons les entreprendre.

M. le Maire. — Ces aménagements sont de toute nécessité, mais il a été convenu que nous n'y procéderions que par petits paquets. La promesse en a été donnée, il y a plusieurs années, et nous nous considérons comme moralement engagés.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous avons demandé aux différents négociants en charbon de la Ville de Lille, les prix pour un marché de gré à gré à passer en vue des petites fournitures d'anhracite, de boulets, de charbon de forge, de charbon ménager à faire aux différents services municipaux pendant quatre ans.

Trois réponses nous sont parvenues des maisons Branswick, Danel et Delattre et Lecocq.

Les conditions proposées par la maison Danel et Delattre sont les plus basses.

1974
Chauffage
—
Fourniture de
charbons
—
Marché

Nous vous proposons donc de passer marché avec cette maison aux prix suivants :

Anthracite 50/70 à 39 francs la tonne.

Boulets à 30 francs la tonne.

Charbon de forge à 36 francs la tonne.

Charbon gras 50 % à 26 fr. 25 la tonne.

Les dépenses occasionnées par ces fournitures seront prélevées sur le crédit inscrit au budget pour le chauffage.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le marché passé avec M. Wauquier, le 29 octobre 1909, pour les réparations des machines, générateurs, pompes, etc... des établissements communaux a expiré le 31 décembre dernier.

Nous vous prions d'approuver ce nouveau marché établi dans les mêmes conditions pour les années 1912 et 1913.

Adopté.

1975
*Machines et géné-
rateurs*
—
Réparations
—
*Renouvellement
de Marché*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

MM. Henri Lemesre et Deleplanque sont propriétaires d'une parcelle de terrain à l'angle de la rue du Faubourg des Postes et de l'ancien Chemin des Postes. Ce terrain, en forme de triangle, dont le sommet est à angle très aigu, ne peut être utilisé.

D'un autre côté, la Ville est propriétaire, sur l'ancien chemin des Postes, d'un terrain en forme de triangle et peu utilisable.

MM. Lemesre et Deleplanque proposent à la Ville de lui abandonner : 1^o la pointe de leur terrain sur 30 m. 26 de longueur, soit environ 60 m² ; 2^o une-

1976
*Echange
Rue du Faubourg
des-Postes*

parcelle de 7 m. 50, située à 12 m. 67 de la première, pour assurer le débouché de l'ancien chemin des Postes, à détourner par suite de l'échange, soit 50 m² environ.

Au total : 110 m².

La Ville céderait, d'autre part, une surface approximative de terrains et devrait exécuter le pavage sur une zone centrale minimum de 3 mètres.

Les frais d'échange seraient, en outre, à sa charge.

Nous vous demandons l'autorisation de passer les conventions nécessaires à la réalisation de ce projet et de décider le déclassement d'une partie de l'ancien chemin des Postes.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1977
*Vente de terrain
Boulevard Carnot*

M. Houbron, 132, boulevard de la Liberté, propose à la Ville de Lille de mettre en adjudication sur le prix de 400 francs, un terrain sis boulevard Carnot, à l'angle de la rue des Arts, mesurant respectivement 12 m. 04 et 7 m. 78 de façade avec une surface approximative de 172 mètres carrés.

Nous vous demandons l'autorisation de procéder à cette vente aux clauses et conditions du cahier des charges dressé le 22 avril 1909 pour la vente des terrains provenant des expropriations nécessaires à la construction du Théâtre et l'ouverture du boulevard Carnot.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1978
*Vente de terrain
Place de l'Arsenal
angle rue des Bou-
chers*

M. Guérin, brasseur à Saint-André, propriétaire de l'immeuble place de l'Arsenal, demande à acquérir la parcelle de terrain en bordure de la rue

des Bouchers qui doit être réunie à sa propriété conformément au plan d'alignement homologué le 9 novembre 1910.

La surface dudit terrain est d'environ 8 mètres carrés et nous estimons à 100 francs la valeur du mètre carré.

Nous vous demandons de nous autoriser à traiter sur ce prix et à passer les actes nécessaires à cet effet.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les 22 et 23 janvier 1912, deux Commissions se sont réunies pour examiner les travaux de construction d'aqueducs faits en différents points de la Ville avec le produit de l'emprunt de 2.400.000 francs.

Après une visite de ces ouvrages d'art, ces Commissions ont constaté que les travaux ont été convenablement exécutés et qu'il y avait lieu d'en prononcer la réception.

Nous vous prions d'homologuer les procès-verbaux de cette réception, ainsi que les décomptes des travaux.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par délibération du 31 juillet 1903, le Conseil municipal autorisait M. Boyart, demeurant rue du Mal-Assis à établir une prise d'eau sur l'aqueduc de la rue de Londres pour irriguer sa propriété et fixait la redevance annuelle à 30 francs.

Par lettre du 6 janvier 1912, M. Boyart nous informe qu'il a cessé d'utiliser cette prise d'eau et demande à être rayé de la liste des redevances.

1979
*Construction
d'aqueduc*

Réception définitive

1980
*Emprises
Suppression*

Ainsi que nous l'avons constaté, le tuyau d'amenée a été supprimé et son emplacement rebouché.

En conséquence, nous vous proposons de faire droit à la demande de M. Boyart et de l'exonérer de tout impôt à ce sujet à compter du 1^{er} janvier 1912.

Par délibération des 16 octobre et 5 juillet 1907, vous avez autorisé :

1^o M. Hallez à poser un tableau hors saillie sur la façade du n^o 28 de la rue Gambetta moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 61 fr. 74 ;

2^o M. Torck à poser un tableau hors saillie sur la façade du n^o 16 de la rue des Tanneurs, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 10 fr.

Ces emprises ayant disparu, nous vous proposons de faire rayer ces sommes du tableau des redevances annuelles à compter du 1^{er} janvier 1912.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1981
Emprises diverses

Nous vous soumettons un certain nombre d'emprises extraordinaires faites sur la voie publique et pour lesquelles il y a lieu de fixer le paiement d'une redevance annuelle :

Rue Chappe, 11. — Amélie et Louise Van de Genacht, une trappe de cave de 0,30/0,30. Redevance annuelle 5 fr.

Rue Turgot, 44. — Pouillet, un tableau d'une surface inférieure à 4 m² et d'une saillie de 0,90. Redevance annuelle 11 fr.

Rue des Coquelets, 14. — Bourdeau, un tableau d'une surface inférieure à 1 m² et d'une saillie de 0,60. Redevance annuelle 8 fr.

Rue Arnould de Vuez, 2 bis. — Dubocage et Cie, un tableau d'une saillie de 0,90 et d'une surface de 2 m. 70. Redevance annuelle 2.70 × 11 fr. soit 29 fr. 30.

Place du Théâtre, 21. — M. Leprêtre, une banderolle d'une saillie de 1 m. 50 et d'une surface de 1 m. 12. Redevance annuelle 1 m. 12 × 17 fr., soit 19 fr. 04.

Rue Saint-Sébastien, 36. — M. Lorette, un écusson d'une saillie de 0 m. 80 et d'une surface inférieure à 1 m² Redevance annuelle 10 fr.

Rue Léon-Gambetta, 247. — M. Saingier, un attribut d'une saillie de 0 m. 60 et d'une surface inférieure à 1 m² Redevance annuelle 8 fr.

Rue Mexico, 65. — Chapoy, un écusson d'une surface inférieure à 1 m² et d'une saillie de 9,80. Redevance annuelle 10 fr.

Rue Saint-Etienne, 24. — Rivière et C^{ie}, un tableau d'une saillie de 0 m. 80 et d'une surface de 1 m. 80. Redevance annuelle 1 m. 80 × 10 fr., soit 18 fr.

Rue Barthélémy-Delespaul, 122. — La Coopérative Vinicole, une trappe de cave d'une surface de 0 m² 67. Redevance annuelle 10 fr.

Rue de Bapaune, angle de la rue de Condé. — Loubert, deux seuils hors saillie. Redevance annuelle 2 × 2 fr. = 4 fr.

Rue du Bois-Saint-Etienne. — Desmazières-Drino, une prise de jour d'une surface de 1 m. 58 × 0,42 = 0,66. Redevance annuelle 10 fr.

Rue Saint-Nicolas, 4, Haimez-Camus, rue Neuve, 27. une trappe de cave d'une surface de 0 m. 90. Redevance annuelle 10 fr.

Rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, 49. Verhaeghe, une trappe de cave d'une surface de 0 m. 45. Redevance annuelle 5 fr.

Rue des Ponts-de-Comines, 46. — Nénon-Sohier, une trappe de cave d'une surface de 0,74. Redevance annuelle 10 fr.

Rue du Metz, 18, Obry, rue de Jemmapes, 13. — Une prise de jour d'une surface de 0,025. Redevance annuelle 5 fr.

Rue Ratisbonne, 22. — Ecrepont, Chielens et C^{ie}, un écusson d'une saillie de 1 m. et d'une surface inférieure à 1 m². Redevance annuelle 12 fr.

Rue Masséna, 79. — Vastenbind, un tableau d'une saillie de 0 m. 80 et d'une surface inférieure à 1 m² Redevance annuelle 10 fr.

Rue de l'Hôpital-Militaire, 53. — Pigeat, un tableau d'une surface inférieure à 1 m² et d'une saillie de 0,70. Redevance annuelle 9 fr.

Rue d'Artois, 171. — M. Courtois, un tableau d'une surface inférieure à 1 m² et d'une saillie de 0 m. 80. Redevance annuelle 10 fr.

Place de la Nouvelle-Aventure, 3. — M. A. Lenghart, une dalle en verre d'une surface de 1 m. 30. Redevance annuelle 15 fr.

Place de la Nouvelle-Aventure, 48. — Van Berten, rue des Tanneurs, 48, pour M^{lle} Bruneau, une descente de cave d'une surface inférieure à 1/2 m Redevance annuelle 5 fr.

Rue d'Esquermes, 14. — Liévrœuw, un écusson d'une surface inférieure à 1 m² et d'une saillie de 0 m. 55. Redevance annuelle 8 fr.

Rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, 2. — Coppenolle, une descente de cave d'une surface de 0 m. 38. Redevance annuelle 5 fr.

Rue des Tanneurs, 14-16. — M. Torck, deux descentes de cave d'une surface de $1,16 \times 0,40 = 0,464$ et $1,40 \times 0,35 = 0,49$ soit au total 0 m² 95. Redevance annuelle 10 fr.

Rue Wicar, 8. — Lenfant, boulevard de Lesseps, 24, à Versailles, une descente de cave de $0,90 \times 0,50 = 0,45$ et deux prises d'air de $2 \times 0,40 \times 0,10 = 0,08$, soit au total 0,53. Redevance annuelle 10 fr.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1981₁
Emprise
Rue Stappaert

M. Iheureux, demeurant rue d'Artois, 149, demande l'autorisation de faire poser une gargouille dans le fil d'eau de la chaussée de la rue Stappaert, pour faciliter l'entrée des voitures dans son magasin situé en cet endroit et dépendant des numéros 97 et 99 de la rue des Postes.

Conformément aux précédents, nous vous proposons d'accorder l'autorisation sollicitée moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 5 fr., la gargouille devant être posée de façon à ne gêner en quoi que ce soit l'écoulement des eaux et le remaniement de la chaussée devant être fait aux frais du pétitionnaire.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1981₂
Emprise
Grande-Place, 25

M. Minet, rue Nationale, 87, à Lille, possède une propriété Grand'Place, 23, dont la cave est, en partie, sous la voie publique.

L'emprise sous la voie publique est de 2 m. sur 1 m. 80, soit 4 mètres carrés en chiffres ronds, et M. Minet aurait donc dû payer, chaque année, une redevance de 4 fr. conformément à l'article 916 du Code des Arrêtés municipaux.

Le Service des Travaux s'est aperçu de l'existence de cette cave, lors des travaux de modification exécutés dans cet immeuble, tout récemment.

Nous vous demandons l'autorisation de faire le rappel des cinq dernières années de la redevance qu'aurait dû payer M. Minet, soit $4 \times 5 = 20$ francs, et vous prions d'admettre, en recettes, la somme de 4 francs, pour l'année en cours.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

MM. Masse-Meurisse fils, brasseurs, rue de la Barre, 114, à Lille, demandent l'autorisation d'établir entre les deuxième et troisième étages de leur établissement donnant square du Ramponeau, une potence destinée à l'emmagasinement de leurs marchandises.

Cette emprise ferait saillie de 0 m. 95 sur la voie publique et se trouverait à 9 mètres au-dessus du niveau du trottoir; mais il est à remarquer que, du fait de l'établissement de cette potence, il y aura un encombrement sérieux de la chaussée pour les chargements et déchargements.

Nous vous proposons d'accorder l'autorisation sollicitée, moyennant le paiement d'une redevance annuelle que nous proposons de fixer à 50 francs, MM. Masse-Meurisse fils restant responsables de tous accidents pouvant se produire du fait de la manipulation de cet engin.

Adopté.

19813
Emprise
Square du Ramponeau

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

19814
Emprise
Canal de l'Arbon-
noise

M. Flament Achille, demeurant à Hem, rue de Lille, demande l'autorisation de puiser dans le canal de l'Arbonnoise la quantité d'eau nécessaire aux besoins d'un établissement qu'il installe au n° 26 de la rue Camille-Desmoulins, quantité évaluée à environ 4 mètres cubes par jour.

Nous vous proposons d'accorder l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1° Aucun ouvrage ou appareil d'aspiration ne pourra faire saillie sur le talus de la berge, ni dans l'intérieur du canal ;

2° Ces ouvrages et appareils d'aspiration seront supprimés à première réquisition de l'Administration municipale et sans que le permissionnaire puisse prétendre à aucune indemnité notamment, dans le cas où une canalisation d'eau industrielle serait installée dans la rue Camille-Desmoullns, la présente autorisation serait immédiatement retirée au pétitionnaire qui aurait à souscrire un abonnement à ladite distribution d'eau industrielle aux conditions des règlements en vigueur. Audit moment, il ne pourra non plus exercer aucun recours contre la Ville, pour réduction ou manque d'eau, pour quelque cause que ce soit, pas plus que pour défauts dans la nature ou la qualité des eaux.

3° Avant d'être renvoyées dans le canal ou dans l'aqueduc, les eaux seront parfaitement décantées, désodorisées et neutralisées ;

4° Pour constater la précarité de la présente autorisation, le pétitionnaire devra s'engager à verser, chaque année, à la caisse du Receveur municipal, la somme de cent-vingt francs (somme égale au minimum de l'abonnement industriel des eaux d'Emmerin ;

5° Les droits des tiers sont expressément réservés.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

La Ville doit mettre en état de viabilité les rues Baggio et Crespel-Tilloy, lesquelles rues sont actuellement à l'état de chemin de terre, et impraticables pendant la mauvaise saison.

Nous avons établi le projet de construction de pavage de ces deux rues, en employant des pavés usagés, à prendre dans les dépôts situés porte de Dunkerque. Les déblais de ces voies, pour la mise au profil des chaussées, sont d'une certaine importance et pourraient être transportées dans la rue à ouvrir entre les rues Dupetit-Thouars et de la Plaine, pour l'établissement de la plateforme de la chaussée. Cette combinaison nous permettrait de réaliser une économie sur les transports et de faciliter l'exécution des travaux de voirie de la nouvelle rue indiquée ci-dessus.

La dépense prévue est de :

1 ^o Rue Baggio	2.100 fr.
2 ^o Rue Crespel-Tilloy	3.700 fr.
Total	5.800 fr.

Nous vous prions :

1^o De nous ouvrir un crédit spécial de 5.800 francs, montant des dépenses prévues au projet ;

2^o De décider que les travaux seront confiés à l'entrepreneur chargé de l'entretien des chaussées pavées, aux conditions de son adjudication ;

3^o De réserver la main-d'œuvre du pavage aux ouvriers paveurs de la Ville.

M. Duponchelle. — Je regrette que M. l'Adjoint délégué aux Travaux n'ait pas prévu une petite somme pour le pavage de la rue Albert-Samain prolongée, qui relie la rue de Condé à la rue de Bapaume. La dépense ne serait pas bien grande et l'Administration municipale donnerait ainsi satisfaction aux habitants de cette voie, victimes d'une subtilité des Hospices. Ces derniers ont mis à la charge de la Compagnie Immobilière les travaux de pavage de la rue Albert-Samain et cette société, à son tour, en fait supporter les frais par les seuls riverains habitant les numéros pairs.

1982
Rues Baggio et
Crespel-Tilloy
—
Pavage

Pavage
—
Rue Albert-Samain
prolongée
—
Vœu

M. Laurenge. — Nous ne pouvons donner satisfaction à votre vœu, mon cher Collègue, la rue Albert-Samain est particulière et son pavage n'incombe pas à la Ville, mais aux propriétaires. Si un certain nombre de particuliers désirent voir effectuer, dans cette rue, des travaux de viabilité, ils n'ont qu'à s'entendre entre eux pour en supporter la dépense, car la Ville ne peut prendre entièrement à sa charge le pavage des rues particulières.

M. Duponchelle. — L'autorisation d'ouvrir cette rue n'aurait pas dû être donnée. Par suite d'une convention passée entre les Hospices et la Compagnie Immobilière, ce sont les propriétaires des maisons portant les numéros pairs qui doivent, en entier, payer ce pavage ; ce sont là des conditions arbitraires.

M. Laurenge. — Cette question est très intéressante, mon cher Collègue et je pense comme vous qu'il est regrettable de constater que certaines rues ne soient pas encore pavées. Nous consentons bien volontiers à vous aider dans vos démarches auprès des propriétaires et si ceux-ci acceptent d'apporter leur quote-part dans la dépense, nous sommes prêts à faire un effort de notre côté.

M. Duponchelle. — Par ces temps pluvieux, il y a quinze centimètres de boue dans la rue Albert-Samain, qui devient impraticable.

M. Laurenge. — Les propriétaires sont seuls responsables de cet état de choses. Comme je viens de le dire, nous ne pouvons prendre à notre charge les frais de viabilité des rues particulières, car il n'y aurait pas de raison pour ne pas assurer également, aux frais de la Ville, la réparation des immeubles qui y sont érigés. Il y a eu des abus, c'est certain ; l'ouverture de cette rue n'aurait pas dû être autorisée dans de telles conditions, mais, actuellement, lorsqu'un propriétaire désire ouvrir une rue pour mettre ses terrains en valeur, il doit la faire paver et aqueducuer à ses frais avant d'obtenir l'autorisation. C'est, d'ailleurs, une disposition qui date d'une douzaine d'années.

Le Conseil adoptant les conclusions du rapport vote un crédit de 5.800 fr. à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

M. Remy. — Je prie mon Collègue, M. Laurence, de vouloir bien me dire où en est la question du pavage des passages avoisinant l'église Notre-Dame de Pellevoisin, à côté du Buisson, dont j'ai entretenu le Conseil municipal il y a quelque temps.

Les travaux de viabilité réclamée avec instance par les habitants de ce quartier pourraient être déclarés d'utilité publique, puisque l'église appartient à la Ville.

M. Laurence. — Vous faites erreur, mon cher Collègue, cette église est une propriété privée.

M. le Maire. — En effet, elle a été construite par des particuliers sur des terrains n'appartenant pas à la Ville.

M. Remy. — Si je me suis trompé, mon observation n'en a pas moins sa valeur. Il serait désirable de permettre l'accès de ce monument en utilisant une minime partie des pavés usagés que nous allons avoir à notre disposition au pavage des passages avoisinant cette église.

M. le Maire. — Il ne nous est pas possible, mon cher Collègue, d'entrer dans cette voie, car je reçois souvent des demandes de ce genre et je suis, chaque fois, obligé de répondre que la Ville ne peut pas entreprendre, à ses frais, la mise en état de viabilité des rues particulières. Il appartient aux personnes qui ont mis leurs terrains en valeur en construisant cette église, à faire exécuter ces travaux pour leur propre compte.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Longré, entrepreneur, adjudicataire de la fourniture des pavés neufs prévue à l'emprunt de 2.400.000 francs, offre à la Ville au prix de 305 francs le mille les pavés refusés lors de la réception desdits matériaux. Ce prix est avantageux. Le refus des dits pavés a été motivé, non par un défaut de qualité, mais uniquement pour variété dans les dimensions, lesquelles n'étaient pas conformes à celles prévues au cahier des charges. Ces pavés sont de l'échantillon 13/20/15.

Pavage
—
Contour de l'église
du Buisson
—
Observations

1983
Pavages et égouts
—
Emploi
des reliquats
de l'emprunt de
2.400.000 francs

Nous vous proposons d'accepter l'offre de M. Longré et de fixer à 185.000 pavés la quantité à acquérir.

La dépense s'élèverait à 56.425 francs et pourrait être prélevée sur les disponibilités des crédits ci-dessous qui ont été inscrits à l'emprunt de 2.400.000 francs.

1^o Art 62 du B. S. Réalisation d'alignement.

Montant du crédit		97.500 »	
Dépenses au 31 décembre 1911.	89.133 01		
» engagées	744 41	89.877 42	
Disponible			7.622 58

2^o Art. 63 du B. S. Pavages.

Montant du crédit		750.000 »	
Dépenses au 31 décembre 1911	680 571 06		
» engagées et à prévoir :			
Rue du Prieuré	4.400 »		
Rue Bernos.	2.000 »		
Place des Quatre-Chemins	7.500 »		
Rue de La Bassée.	15.000 »		
Rue de Douai	6.300 »		
Main d'œuvre, régie.	8.512 94	724.284 »	
Disponible.			15.716 »

3^o Art. 63 du B. S. Egoûts.

Montant du crédit		245.000 »	
Dépenses au 31 décembre 1911	172.468 86		
» engagées :			
Rue Armand-Carrel	2.347 33		
Entreprise Guelton	5.563 58		
» Joncquez	9.057 80		
» Carlier	8.306 93	197.744 50	
Disponible.			47.255 50
Total des disponibilités.			<u>80.594 08</u>

Vous avez, d'ailleurs, voté diverses dépenses à prélever sur les disponibilités ci-dessus, savoir :

Délibération du 2 mars 1911 :

Acquisition Kerteux 1.200 »

Délibération du 9 juin 1911 :

Passerelle à Canteleu 3.782 69

Délibération du 24 novembre :

Aqueduc rue d'Iéna 11.500 »

Il y a lieu, d'autre part, de prévoir, pour insuffisance de crédit pour travaux effectués à la passerelle de Canteleu une somme de 8.000 »

Le terrain de fondation était, en effet très mauvais, et l'on a dû prévoir le doublement du nombre de pieux de soutien du tablier des chemins de halage.

Total des dépenses engagées et à prévoir 24.482 69

Reste net : 56.111 39

En cours d'exécution des travaux de pavage neuf, nous avons enfin obtenu les participations des Compagnies de Tramways intéressées, dont le montant est de :

1^o Compagnie « L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » 7.134 »

2^o Compagnie de Lille 19.000 » 26.134 »

Disponibilités totales 82.245 39

Nous vous demandons, en conséquence :

1^o L'ouverture d'un crédit d'ordre de 26.134 francs, correspondant au montant des participations des Compagnies de Tramways dans la réfection des pavages neufs et de rattacher ledit crédit aux entreprises gagées par l'emprunt de 2.400.000 francs, au sous-article « pavages ».

2^o L'approbation du marché de gré à gré à passer avec M. Longré, pour la fourniture de 185.000 pavés, au prix de 305 francs le mille, soit : 56.425 francs.

3^o De décider que ces pavés, concurremment avec le stock que nous avons en magasin, seront employés à la réfection, à neuf, du pavage des rues

suivantes : Rue des Robleds, rue Ban-de-Wedde, rue Saint-Sauveur (partie comprise entre les rues de Fives et des Robleds), rue de la Monnaie, rue de Douai (achèvement des accotements jusqu'à la rue de Saint-Quentin). La dépense d'emploi desdits pavés serait prélevée sur le crédit d'entretien des chaussées pavées de 1912.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recettes la somme de 26.134 francs, représentant la participation des Compagnies de Tramways, et vote en dépenses un crédit d'égale importance à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1984
Rue Nouvelle
(entre rues de la
Plaine et Dupetit
Thouars)
—
Travaux de voirie

Dans votre séance du 2 décembre 1910, vous avez décidé l'ouverture d'une rue destinée à dégager le nouveau groupe scolaire de la rue Dupetit-Thouars. Les travaux de ce groupe sont sur le point d'être achevés et la mise en service des locaux est à prévoir prochainement. Il est donc indispensable que les travaux de voirie de la nouvelle rue soient exécutés avant la prise de possession des classes par les élèves.

Nous vous soumettons, à cet effet, le projet des travaux à exécuter. La dépense s'élève à :

1° Construction d'aqueduc entre la rue de la Plaine et la rue de Douai	7.000 »
2° Mise en forme de la chaussée et fournitures diverses	3.559 08
3° Main-d'œuvre du pavage exécutée par les ouvriers de la Ville	<u>1 040 92</u>
Total	11.600 »

Nous vous prions en conséquence d'approuver les projets, de nous ouvrir un crédit spécial de 11.600 francs ; de décider que les travaux seront confiés aux entrepreneurs de l'entretien aux conditions de leur marché. La main-d'œuvre du pavage sera exécutée par les ouvriers de la Ville.

Nous vous prions enfin d'approuver le plan d'alignement et de nivellement que nous avons établi.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 11.600 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Delaune, industriel à Seclin, demande l'autorisation d'ouvrir une rue dans sa propriété située dans le quartier des Bois-Blancs, reliant les rues Surcouf et des Bois-Blancs.

Nous vous proposons de donner satisfaction au pétitionnaire à charge par lui de se conformer aux conditions imposées par votre délibération du 17 décembre 1909 pour l'ouverture des rues aujourd'hui dénommées La Bourdonnais, Trouville et Canrobert.

Nous vous prions, en outre :

1^o D'approuver le plan d'alignement et de nivellement que nous avons établi ;

2^o De classer la dite rue dans le réseau des voies municipales,

Adopté.

1984¹
*Quartier des Bois
Blancs*
—
Ouverture d'une rue

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

L'adjudication de l'entretien des chaussées pavées expirant le 31 décembre nous soumettons à votre approbation le nouveau cahier des charges relatif au renouvellement de la dite adjudication.⁽¹⁾

Adopté.

1985
*Entretien des
chaussées pavées*
—
Adjudication

(1) Le cahier des charges est intéié dans le Bulletin Administratif n° 5 de 1912.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1986
Rue dite :
Cité Fockeu
—
Classement

Par arrêté municipal en date du 19 janvier 1911, les propriétaires riverains de la rue (dite : cité Fockeu) située au faubourg des Postes, ont été mis en demeure de mettre en état de viabilité la chaussée de la dite rue, laquelle chaussée est actuellement impraticable. Des décombres déposés à travers la rue atteignent, en certains endroits, la hauteur des appuis de fenêtres; ce fait donne une idée de l'insalubrité qui règne dans cette voie.

Les propriétaires intéressés réunis, et d'un commun accord demandent que la Ville fournisse les pavés usagés nécessaires au pavage de la chaussée et exécute les travaux de voirie relatifs au classement de leur rue dans le réseau des voies municipales. Ils s'engagent à abandonner le sol de la rue et à participer aux dépenses afférentes à l'exécution de tous les travaux.

Nous avons établi le projet de la mise en état de viabilité de la dite rue qui s'élève à :

1 ^o Construction d'aqueduc	3.650 »
2 ^o Construction de pavage	2.727 28
Total	<u>6.377 28</u>

Cette dépense serait couverte par la participation des propriétaires.

Nous avons l'honneur de vous proposer :

1^o D'accueillir favorablement la demande faite par les propriétaires riverains de la rue Fockeu et d'en décider le classement dans le réseau des voies municipales ;

2^o D'approuver les plans de nivellement et d'alignement que nous avons établis ;

3^o De nous faire ouvrir un crédit d'ordre de 6 377 fr. 28 ;

4^o De décider que les travaux, en raison de leur peu d'importance, seront confiés aux entrepreneurs de l'entretien aux conditions de leur marché.

M. Brackers-d'Hugo. — Il serait prudent de ne commencer les travaux qu'après avoir encaissé les sommes revenant à la Ville, car plus tard, nous aurions beaucoup de peine à recevoir.

M. Lucien Crépy. — Aussitôt que l'ouverture du crédit d'ordre sera approuvée, nous établirons les titres de recette.

M. le Maire. — Je crois que cette réponse donne satisfaction à notre collègue, M. Brackers.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote en recette et en dépense une somme de 6.377 francs 28.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les propriétaires de la rue Denis-du-Péage ont été mis en demeure, par le Bureau d'Hygiène, de mettre en état de viabilité cette voie privée, qui est à l'état de chemin de terre et impraticable en cette saison. Certains d'entre eux ayant manifesté le désir de voir les travaux s'exécuter en bloc, nous avons fait des démarches auprès de tous les propriétaires qui consentent à payer leur quote-part pour la construction de l'aqueduc et du pavage de leur rue.

La Ville ferait exécuter les travaux, classerait ladite rue dans le réseau des voies municipales et fournirait les pavés usagés nécessaires pour la construction de la chaussée.

Nous avons dressé les devis des travaux à exécuter, la dépense serait couverte par les participations des propriétaires et s'élèverait à :

1 ^e Construction d'un aqueduc	7.949 32
2 ^e Construction de pavage	7.700 »
Total	<u>15.649 32</u>

Nous vous prions d'accueillir favorablement cette proposition et :

1^o De décider que les travaux, peu importants, seront confiés aux entrepreneurs de l'entretien aux conditions de leur marché ;

2^o D'approuver le plan d'alignement et de nivellement que nous avons établi et de décider le classement de la rue dans le réseau des voies municipales. Cette voie particulière n'a que dix mètres de largeur, mais nous croyons devoir faire remarquer qu'elle est bâtie depuis plusieurs années ;

1987
Rue
Denis-du-Péage
Classement

3^o D'admettre, en recette, la somme de 15.649 fr. 32, représentant la participation des riverains, et de voter, en dépense, un crédit d'égale importance à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote en recettes et en dépenses une somme de 15.649 francs 32.

M. Laurenge. — Si les propriétaires des rues auxquelles ont fait allusion tout à l'heure nos collègues MM. Remy et Duponchelle, avaient fait comme ceux de la cité Fockeu et de la rue Denis-du-Péage, ils auraient maintenant satisfaction.

En ce qui concerne la rue Denis-du-Péage, je tiens à dire que c'est grâce aux démarches faites par notre collègue, M. Richebé, que les formalités entre la Ville et les propriétaires ont pu être accomplies. Il serait désirable que nos collègues Remy et Duponchelle en fassent autant chacun de son côté.

M. Duponchelle. — La rue Albert-Samain se trouve dans une situation exceptionnelle puisque, par suite d'une subtilité des Hospices, les dépenses de viabilité doivent être supportées par les habitants d'un seul côté de la rue.

M. Binauld. — Les Hospices sont cependant obligés, comme tous les propriétaires, à paver les rues qui leur appartiennent.

M. Duponchelle. — C'est vrai, mais dans le cas qui nous occupe, ils ont dit aux acheteurs que le pavage complet de la rue leur incomberait.

M. Binauld. — Je ne comprends pas très bien votre observation. En effet, lorsqu'on vend un terrain non pavé, le prix du mètre carré atteint, par exemple, 6 ou 7 francs alors qu'il coûte 10 ou 12 francs lorsqu'il se trouve en état de viabilité. J'ai vu le cas se produire au faubourg du Sud, dans la rue du Pôle-Nord : le terrain qui se vendait 7 francs le mètre carré était vendu par les propriétaires 10 à 12 francs après l'exécution des travaux de voirie ; ces derniers se couvraient ainsi des dépenses qu'ils avaient faites.

Pareille chose a dû se produire pour la rue Albert-Samain. Il est bien évident que si la rue avait été pavée, les Hospices auraient vendu leurs terrains plus cher.

M. Laurenge. — Comme conclusion, je crois qu'il serait bon de décider que des démarches seront entreprises auprès des propriétaires intéressés.

M. Duponchelle. — Ce n'est pas du côté des petits propriétaires que la Ville rencontrera des difficultés.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans sa séance du 17 juin 1911, le Comité d'Inspection et d'Achats de la Bibliothèque communale de Lille a émis le vœu qu'en attendant la construction d'une nouvelle bibliothèque, la partie la plus précieuse des collections soit transportée, avec les archives communales les plus anciennes, dans la Salle des Gardes, afin de les mettre temporairement à l'abri de l'incendie.

Il s'agirait, en somme de transporter dans la Salle des Gardes les archives anciennes de la Commune de Lille et les livres de la réserve qui constituent la partie la plus précieuse de la bibliothèque.

Ce projet comprendrait :

L'aménagement de la Salle des Gardes et des casiers nécessaires pour recevoir les collections ;

L'installation d'une salle de lecture dans les bureaux actuellement occupés par le Chef Electricien de la Ville ;

Le transfert de ces bureaux dans les salles du premier étage occupées par des objets mobiliers de toutes sortes ;

Le déménagement de tous ces objets mobiliers, la suppression de l'atelier de menuiserie de l'Hôtel de Ville, lesdits objets et l'atelier en question constituant un danger permanent d'incendie qu'il importe de faire disparaître.

La dépense s'élèverait à 1.268 fr. 50.

Nous vous prions d'approuver le devis de ces travaux et de voter un crédit de 1.268 fr. 50, à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.268 francs 50 à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

1988
Archives municipales
—
Transfert

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1989
Bibliothèque
—
Don
Descamps René

Le Vice-Président du Comité d'Inspection et d'Achats de livres de notre Bibliothèque communale, le distingué bibliophile M. René Descamps, vient de faire don à notre Bibliothèque d'un manuscrit précieux dit « Manuscrit Pourchez » exécuté en 1730 par Jean-Casimir Pourchez, libraire et relieur à Lille.

Ce manuscrit, très curieux au point de vue de l'art décoratif, des costumes religieux, civils et militaires et des mœurs de l'époque, présente un grand intérêt pour l'histoire de Lille.

Nous sommes certains d'exprimer l'unanime sentiment du Conseil municipal en adressant au généreux et éclairé donateur les plus chauds remerciements.

Adopté.

M. Baudon, Adjoint, prend la présidence de la séance.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1990
Musées
—
Legs Peucelle

M. Jules-Pierre-Augustin Peucelle, en son vivant négociant en draperies à Roubaix, domicilié à Neuve-Chapelle (Pas-de-Calais), et décédé à Pau (Basses-Pyrénées), le 18 août 1910, a par son testament olographe, en date à Lyon du 16 juillet 1905, déposé au rang des minutes de M. Bonte, notaire à Laventie, le 30 août 1910, légué une somme de 100.000 francs au Musée de Lille, dont les revenus seront annuellement consacrés à l'achat des œuvres des jeunes artistes de préférence, mais que cette somme se trouve grevée d'un usufruit au profit de Mesdemoiselles Aline et Adèle Peucelle, sœurs de M. Peucelle, et que légalement elle ne doit revenir au Musée de Lille qu'après le décès des usufruitières.

Malgré cela la succession de M. Peucelle offre de se libérer de suite en employant ce capital de 100.000 francs en achat de rente de 3% au nom de la Ville de Lille pour la nue-propiété et aux noms de Mesdemoiselles Peucelle pour l'usufruit.

Nous vous proposons de prendre la délibération suivante :

Le Conseil vu l'exposé ci-dessus :

Accepte définitivement le legs fait par M. Peucelle au Musée de Lille ;
Autorise spécialement le Maire de Lille à accepter ce legs au nom du Conseil municipal ;

Approuve la proposition faite par la succession de M. Peucelle ;

Autorise la dite succession à convertir le capital ci-dessus désigné en rente française 3% ;

Dit que la succession de M. Peucelle sera bien et valablement libérée par la production du titre de rente ou d'une copie, et ce d'une façon définitive et quelque soit lors du décès des usufruitières la différence de cours en plus ou en moins.

Il est bien entendu que les frais de cet acte seront supportés par la succession Peucelle.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. le Préfet nous a fait connaître que M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts refusait d'approuver le Budget de l'Ecole régionale d'Architecture parce qu'on y avait inscrit un crédit de 1.000 francs pour rémunérer un professeur chargé du cours de préparation aux mathématiques supérieures.

Cet emploi n'étant pas prévu au décret du 23 janvier 1903, le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts ne veut pas participer au tiers de la nouvelle dépense.

Ce budget a été rectifié conformément aux observations qui nous ont été faites, mais M. Dehaut, Directeur de l'Ecole régionale d'Architecture,

1991
Ecole régionale
d'architecture
—
Création de cours

demande que la Ville vote les 2/3 des 1.000 francs, soit 666 fr. 66 pour créer un cours préparatoire, absolument nécessaire selon lui. Ce cours serait alors indépendant du budget de l'Etat et serait affecté aux ateliers de l'Ecole régionale qui sont une création particulière de la Ville.

Nous vous prions d'accueillir favorablement cette demande et de voter un crédit de 666 fr. 66 à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Le Conseil adoptant les conclusions du rapport vote un crédit de 666 fr. 66 à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1992
Pensionnaire
Wicar
—
Désignation

Conformément aux conditions du testament du chevalier Wicar, la Société des Sciences vous propose de désigner, comme pensionnaire à Rome, M. Favier, architecte reconnu capable de profiter de la Fondation Wicar, à la suite d'un concours.

Nous vous proposons d'accepter la désignation faite par la Société des Sciences et de voter, selon l'usage, en faveur de cet artiste, une indemnité de voyage de trois cents francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Le Conseil approuvant les conclusions du rapport vote un crédit de 300 fr., à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1993
Théâtre
Saison 1912-1913
—
Direction Traité

Le traité passé avec M. Bourdette arrivant à expiration, nous avons l'intention de traiter à nouveau avec lui pour la saison prochaine. Nous

considérons, en effet, la saison théâtrale de 1912-1913 comme une saison d'attente, et la Commission de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et du Théâtre qui avait été saisie de la question partage cette opinion.

L'Administration municipale avait appelé l'attention de la Commission sur divers points, et son Vice-Président, M. Léon Gobert, a reçu du Directeur, M. Bourdette, la promesse de faire tous ses efforts pour donner satisfaction aux désirs exprimés : 1° Sur les spectacles tardifs du dimanche ; 2° Opérettes légères ; 3° Emploi des artistes en doublure ; 4° Troupe de grand opéra. L'intérêt du Directeur y étant, du reste, engagé.

Notre Collègue a également traité avec M. Bourdette de l'éventualité de la fermeture du Kursaal. Cette fermeture ne pourrait se produire qu'en cas de vente, par les propriétaires actuels, de l'établissement. Si cette éventualité se réalisait, nous retournerions à l'ancien état de choses : théâtre uniquement place Sébastopol. Il est entendu que M. Bourdette n'en maintiendrait pas moins les principaux avantages consentis lors de la combinaison des deux théâtres. Le principal, vous le savez, est l'abaissement du prix des places. Le tarif actuel serait maintenu et, quoiqu'il advienne, ne pourrait être relevé.

M. Bourdette donnerait, Salle de Spectacles, les matinées qui ont lieu actuellement au Kursaal, sauf les dimanches pris par les Concerts populaires. Bien entendu, dans cette hypothèse, les conventions relatives aux musiciens et choristes supplémentaires cesseront d'être impératives.

Dans ces conditions, nous vous proposons, Messieurs, de renouveler, pour la saison théâtrale 1912-1913, le traité actuellement en vigueur avec M. A. Bourdette, Directeur des Théâtres municipaux.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Un crédit est affecté chaque année au Budget pour la création de nouveaux décors.

M. le Directeur du Théâtre, dont l'intention est de monter l'opéra « Quo Vadis », nous avait demandé d'en faire exécuter les décors. Nous avons dû

1994
Théâtre
Achat de décors

repousser cette demande, en raison de la dépense considérable à engager, lorsqu'on nous a signalé que M. Prunet, directeur du théâtre de Dijon, avait le matériel nécessaire pour cette pièce et qu'il désirait s'en débarrasser pour la somme de 6.000 francs.

Après des pourparlers assez longs, il a consenti à ramener ses prétentions à 5.000 francs et à prendre les frais de transport à sa charge.

Nous vous prions donc de décider l'acquisition de ce matériel, que nous avons fait visiter et qui est en parfait état, la dépense de 5.000 francs devant être prélevée sur le crédit affecté à l'exploitation du Théâtre.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1995
Ecole Rollin
—
Donde M^{me} Danchin

Madame Fernand Danchin, la veuve de notre regretté collègue, vient d'offrir à l'école Rollin, pour son musée, la nombreuse et magnifique collection de coquillages qu'avait réunie son mari.

M. le Directeur de l'école Rollin, en nous faisant connaître l'intérêt qu'avait pour ses élèves pareil don, vous prie de vouloir bien transmettre ses remerciements à madame Danchin.

Je crois être l'interprète du Conseil municipal tout entier en adressant aussi ses remerciements bien vifs à la généreuse donatrice.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1996
Ecole Descartes
—
Création de cours

Madame la Directrice de l'école Descartes sollicite deux subventions :

L'une de 30 francs pour couvrir les frais que nécessitera l'Enseignement ménager (cours d'adultes) ;

L'autre de 300 francs pour permettre l'installation d'un cours d'anglais.

Un prélèvement de 30 francs peut être fait sur le crédit ouvert sous l'article 170 du Budget, mais les disponibilités de ce crédit sont insuffisantes pour qu'on puisse y imputer la dépense de 300 francs demandée pour le cours d'anglais.

Nous vous prions donc de voter un crédit de 300 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Le Conseil, approuvant les conclusions du rapport, vote un crédit de 300 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par une délibération en date du 20 décembre 1911, la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Lille sollicite l'autorisation d'aliéner amiablement au profit de MM. Pollet frères et Auguste Lefrançois, moyennant le prix principal de 2 francs le mètre carré, un terrain de 967 m² 70 à prendre dans une pièce de 1 h. 04 a. 17 c. située à Hellemmes, rue Chanzy et reprise au cadastre sous les numéros 2136 à 2141, section unique, et de leur abandonner gratuitement une partie de terrain de 206 m² 16 à incorporer dans une rue à ouvrir.

Cette opération paraissant avantageuse pour le Bureau de bienfaisance, nous vous proposons, Messieurs, de donner un avis favorable.

Avis favorable.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par une délibération en date du 24 janvier 1912, par laquelle la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Lille sollicite l'autorisation pour

1997
Bureau de Bienfaisance
—
Aliénation de terrain

1998
Bureau de Bienfaisance
—
Inscription hypothécaire
—
Radiation

le receveur d'accorder main-levée et de consentir la radiation d'une inscription hypothécaire prise contre M. Montagne fils ;

Attendu que d'un certificat délivré par M. le Receveur du Bureau de bienfaisance, il résulte que le prix a été intégralement payé, nous vous prions, Messieurs, de donner un avis favorable.

Avis favorable.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

L'administration des Hospices nous a fait parvenir son budget primitif pour 1912 et nous l'avons envoyé à l'examen des Commissions de l'Assistance publique et des Finances qui estiment que ce budget, qui se solde par un excédent de recettes de 702 francs, n'appelle aucune observation spéciale.

Nous vous prions, Messieurs, d'émettre un avis favorable.

Avis favorable.

1999
Hospices
—
Budget primitif
pour 1912

Commission des Finances. — Rapport de M. PARMENTIER.

MESSIEURS,

Dans le but de gagner du temps et à la demande de la Commission administrative des Hospices, l'Administration municipale a saisi directement la Commission des Finances de l'examen du Budget primitif des Hospices pour 1912.

Ce budget s'établit comme suit :

Recettes ordinaires	2.203.861 »
» extraordinaires	82.106 »
Total	2.285.967 »
Dépenses ordinaires	2.203.665 »
» extraordinaires	81.600 »
Total	2.285.265 »
Excédent de recettes	702 »

En 1911, le total des dépenses figurait au budget pour 3.491.569 fr. 81 et le total des recettes pour 3.495.312 fr. 98. L'excédent des recettes était donc de 3.723 fr 17.

Ce qui frappe à première vue, c'est l'écart considérable entre les totaux des recettes et des dépenses d'une année à l'autre. Recettes en 1911 : 3.495.312 fr. 98; en 1912 : 2.285.967 fr. Dépenses en 1911 : 3.491.589 fr. 81, en 1912, 2.285.265 fr., mais la différence est plus apparente que réelle. Autrefois, en effet, la Commission administrative faisait figurer aux recettes les sommes représentatives des fournitures faites à chaque établissement hospitalier, et en dépenses les sommes payées pour ces fournitures. Cette manière de faire a été supprimée par une délibération du 21 octobre 1911. Le budget tel qu'il est actuellement établi, est plus sincère. Il y a donc lieu d'approuver la nouvelle manière de faire de la Commission administrative des Hospices.

Dans son ensemble, ce budget a paru bien établi. L'excédent de recettes est minime, mais tous les chiffres prévus tant aux recettes qu'aux dépenses paraissent avoir été bien pesés. Aussi, n'y a-t-il pas à prévoir de surprise.

D'autre part, la Commission des Hospices a établi son budget sans demander aucune participation de la Ville pour les dépenses de l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables.

D'accord avec l'Administration municipale, la Commission des Finances vous propose de donner un avis favorable à l'approbation de ce budget.

Avis favorable.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par une délibération en date du 4 novembre 1911, la Commission administrative des Hospices a accepté la donation entre vifs, proposée à cet établissement charitable par les époux Defaux-Bellet.

Cette donation est constituée par l'abandon aux Hospices de divers immeubles moyennant une rente annuelle de quinze mille francs à servir aux donateurs jusqu'au décès du survivant d'eux, sans réduction au décès du prémourant.

2000
Hospices
—
Donation Defaux
—
Acceptation

Les immeubles précités sont loués à divers moyennant un loyer total de 12.508 francs et les frais de donation, à supporter par les Hospices, peuvent être évalués à 27.000 francs.

Cette opération paraissant avantageuse pour les Hospices de Lille, nous vous proposons de donner un avis favorable.

Avis favorable.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2001
Hospices
Marché Bonvalot

Par une délibération en date du 30 décembre, la Commission administrative des Hospices de Lille a décidé de passer un marché de gré à gré avec M. Bonvalot pour la fourniture des lunettes nécessaires au service pendant les années 1912, 1913 et 1914.

Cette opération paraissant avantageuse pour les Hospices, nous vous prions d'émettre un avis favorable.

Avis favorable.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2002
Hospices
Aliénation de terrain

Par délibération en date du 13 janvier 1912, la Commission administrative des Hospices de Lille sollicite l'autorisation d'aliéner, sur la mise à prix offerte de 1.318 francs, une parcelle de terre de 43 ares 95 centiares, d'après bornage, sise à La Madeleine et reprise au cadastre, sous le n° 3590 de la section A.

Cette opération semblant avantageuse pour nos Hospices, nous vous proposons d'émettre un avis favorable.

Avis favorable.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par une délibération en date du 9 décembre 1911, la Commission administrative des Hospices de Lille sollicite l'autorisation de vendre, par voie d'adjudication publique, sur la mise à prix de 1.225 francs, 33 arbres, essence orme, croissant sur une terre sise à Marcq-en-Barœul.

Cette opération paraissant avantageuse pour les Hospices de Lille, nous vous proposons de donner un avis favorable.

Avis favorable.

2003
Hospices
—
Vente d'arbres

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le Receveur municipal vient de nous faire parvenir deux états de cotes irrécouvrables de l'exercice 1911, susceptibles d'être admises en non-valeur.

Elles concernent les produits budgétaires ci-après :

		Frais de poursuites
Taxe sur les chiens	166 »	11 30
Droits de place :		
Marché Saint-Nicolas	30 37	
Marché de la Nouvelle-Aventure	40 78	
	<hr/>	41 15
Droits de voirie : Etalages	5 »	
Distribution d'eau	878 24	
Concessions dans les cimetières	378 »	
Rétributions scolaires. Ecole Rollin	26 25	
Frais d'atelier. Ecole Baggio	6 »	
Réquisition de la voiture d'ambulance	10 50	
Remboursement de frais pharmaceutiques et médicaux	115 58	
Remboursement d'enregistrement sur loca- tions dans les marchés couverts	0 11	
	<hr/>	
Total	1626 83	11 30

2004
Cotes
irrécouvrables
—
Admission en non
valeur

L'irrecouvrabilité de ces produits ayant été constatée, nous vous prions, Messieurs, d'admettre en non-valeur la somme totale de 1.625 francs 83 et de voter un crédit de 11 francs à prélever sur l'article des « Dépenses imprévues » (exercice 1911), pour le remboursement des frais de poursuites avancés par M. le Receveur municipal.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2005
*Frais de pension
de malades envoyés
dans les sanatoria*

—
*Crédit supplémen-
taire*

L'article 113 du Budget ordinaire de l'exercice 1911 « Allocation pour frais de pension de malades envoyés dans les sanatoria » présentera, en clôture d'exercice, une insuffisance d'environ 3.000 francs.

Nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit de même importance, à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1911 et à rattacher audit article 113.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2006
*Secours
aux familles des
réservistes et
territoriaux*

—
*Crédit supplémen-
taire*

Les nombreux appels de réservistes et territoriaux en 1911 nécessitent le vote d'un crédit supplémentaire de 12.000 fr. à employer pour le paiement des indemnités aux familles.

Nous vous prions, Messieurs, de voter l'ouverture de ce crédit à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1911 et à rattacher à l'article 107 du Budget dudit exercice.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans sa séance du 29 janvier dernier, le Bureau d'administration de l'Internat annexé au Lycée Fénelon a demandé l'ouverture de deux crédits supplémentaires destinés à être rattachés au budget spécial de cet établissement pour l'année 1911.

Ce sont :

1^o 1.505 francs pour uniformes. — Cette dépense est à recouvrer sur les familles des élèves; elle a sa contre-partie en recette: c'est un simple crédit d'ordre;

2^o 825 fr. 25 pour livres et fournitures classiques. — Ce crédit sera couvert éventuellement par une subvention communale.

En conséquence, nous vous demandons, Messieurs, l'admission en recette de la somme de 1.505 francs et l'ouverture d'un crédit de 2.330 fr. 25 à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1911 et à rattacher à l'article 150 du Budget ordinaire dudit exercice.

Renvoyé à la Commission des Finances.

2007
Lycée Fénelon
Crédits supplémentaires

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les bourses et remises diverses que vous avez votées en faveur d'élèves du Lycée Fénelon ont porté le montant total des dépenses à imputer sur l'article 151 (Lycée de jeunes filles et annexes), subventions diverses pour l'année 1911, à 16.522 50

Cet article ne s'élevant qu'à 16.150 »

il en résulte une insuffisance de 372 50

que nous vous demandons de couvrir par l'ouverture d'un crédit supplémentaire de même importance, à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1911.

Renvoyé à la Commission des Finances.

2007¹
Lycée Fénelon
—
Subventions
diverses
—
Crédit supplémentaire

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

L'article 33 du Budget ordinaire de l'exercice 1911 « Foire annuelle », présente, comme l'année dernière, une insuffisance d'environ 800 francs.

En conséquence, nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'égale importance à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1911 et à rattacher audit article 33 du Budget.

Renvoyé à la Commission des Finances.

2008
Foire annuelle
—
Crédit supplémen-
taire

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 3 novembre dernier, vous avez voté un crédit supplémentaire de 400 francs destiné à l'entretien des chèvres du Jardin Vauban.

L'examen des dernières factures qui sont parvenues au Service des Finances a permis de constater une insuffisance de 83 fr. 25.

En conséquence, nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un nouveau crédit supplémentaire de 83 fr. 25 à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1911 et à rattacher à l'article 92 du budget ordinaire de 1911.

Renvoyé à la Commission des Finances.

2009
Entretien des chè-
vres au Jardin
Vauban
—
Crédit supplémen-
taire

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 3 novembre dernier, vous avez voté l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 15,000 francs pour le fonctionnement des Fourneaux Economiques.

2010
Fourneaux écono-
miques
—
Crédit supplémen-
taire

Les dépenses engagées pendant l'année 1911 se sont élevées à environ 74.000 francs, et les crédits ouverts ne s'élevant en totalité qu'à 65.000 francs, nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit de 9.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1911 et à rattacher à l'article 102 dudit exercice.

Les recettes prévues au budget de 1911, pour 25.000 francs se sont élevées, en raison de la date prématurée de l'ouverture des fourneaux, à plus de 47.000 francs, dépassant ainsi de 22.000 francs les prévisions budgétaires.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les dépenses de l'article 103 du Budget ordinaire de l'exercice 1911 « Service médical de jour et nuit » s'élèvent à ce jour à 8.740 »

Les dépenses du quatrième trimestre 1911 non encore connues s'élèveront à environ 3.260 »

Soit un total de 12.000 »

L'article 103 ne se montant qu'à 9.500 »
il en résultera une insuffisance d'environ 2.500 »

Nous vous prions, Messieurs, de voter un crédit supplémentaire de 2.500 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1911 et à rattacher audit article 103.

Nous ajoutons que les recettes effectuées à l'article correspondant du Budget « Remboursement de frais médicaux et pharmaceutiques » s'élevaient pour les trois premiers trimestres de l'année 1911 à 1.974 fr. 62, alors qu'en 1910 la recette totale de l'année ne donnait que 1.110 fr. 66.

Renvoyé à la Commission des Finances.

2011
*Service médical de
jour et de nuit*
—
*Crédit supplémen-
taire*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2012
Service des désin-
fections
—
Crédit supplémen-
taire

Dans votre séance du 3 novembre dernier, vous avez voté un crédit supplémentaire et prévisionnel de 2.800 francs, lequel a été réuni à l'article 66 du Budget ordinaire « Service des désinfections ».

Les factures du quatrième trimestre 1911 de la Société l'« Anios » viennent de parvenir au Service des Finances et font révéler une nouvelle insuffisance de crédit évaluée à 1.000 francs.

Nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un nouveau crédit de 1.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1911 et à rattacher à l'article 66 du Budget ordinaire dudit exercice.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2013
Habillement
—
Crédit supplémen-
taire

Dans votre séance du 19 décembre 1911, vous avez voté un crédit supplémentaire de 5.500 francs destiné à l'habillement des agents des Services municipaux.

Le Service des Finances vient de recevoir les dernières factures et l'insuffisance que l'on prévoyait pour 5.500 francs s'est encore accrue d'une somme de 1.000 francs environ.

En conséquence, nous vous prions, Messieurs, de voter un nouveau crédit supplémentaire de 1.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1911 et à rattacher à l'article 31 du Budget ordinaire de l'exercice 1911.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

L'achat d'un cheval pour le service du Bataillon, une subvention complémentaire à la Caisse des retraites des Sapeurs-Pompiers et enfin les frais de sauvegarde d'incendie nécessitent l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 5.000 francs,

En conséquence, nous vous demandons, Messieurs, le vote de ce crédit, à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1911, et à rattacher à l'article 90 du Budget ordinaire dudit exercice.

Renvoyé à la Commission des Finances.

2014
Bataillon des Sapeurs-Pompiers
—
Crédit supplémentaire

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous avons mandaté certaines dépenses afférentes aux exercices écoulés, sur l'article D. O. 208 « Réserve pour paiement de dettes des exercices antérieurs ».

Nous venons vous demander, de vouloir bien prendre une délibération ratifiant ces dépenses dont le montant s'élève à la somme de 1.755 francs 65, suivant état ci-joint :

État des Dépenses Arriérées

6098, 2 août. — Vandrome, boulanger à Lille: Fourniture du pain pour la nourriture des détenus du poste de police du 7 ^e arrondissement du 8 décembre 1910.	16 72
6107, 4 août. — Le Receveur municipal: Taxes de remplacement de l'année 1910. Remboursement de deux ordonnances de dégrèvement.	8 20
6412, 8 août. — Belval, camionneur à Lille: Transport de plantes du Jardin Botanique a divers établissements et vice-versa, pour différentes fêtes, pendant les mois de décembre et novembre 1910	142 50

2015
Dettes arriérées
—
Ratification

2015
Exercice 1911
Dettes arriérées
—
Ratification

6548, 17 août. — Bleuzet, 14, rue Caumartin à Lille: Taxes de remplacement de l'année 1910. Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement.	2 62
6549, 17 août. — Roquette, 92, rue Royale, Lille: Taxes de remplacement pour l'année 1910. Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement.	120 »
6550, 17 août. — Société des Logements Ouvriers: Taxes de remplacement pour l'année 1910. Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement.	12 75
6551, 17 août. — Lessens, 40, boulevard Gambetta, Roubaix: Taxes de remplacement de l'année 1910. Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement.	8 10
6720, 23 août. — Société G. Dubar et C ^{ie} , Lille, décembre 1910: Fournitures de plans et affiches relatifs à des ventes de terrains boulevard Carnot	50 »
7300, 30 août. — Degouy, 13, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille: Taxes de remplacement de l'année 1910. Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement.	20 »
7578, 12 septembre. — Le Receveur municipal: Taxes de remplacement de l'année 1910. Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 1761	6 »
7579, 12 septembre. — Le Receveur municipal: Taxes de remplacement de l'année 1910. Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 1758	13 50
7580, 12 septembre. — Le Receveur municipal: Taxes de remplacement de l'année 1910. Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 1756	9 20
7581, 12 septembre. — Le Receveur municipal: Taxes de remplacement de l'année 1910. Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 1763	3 »
7804, 16 septembre. — La Société de la Presse Populaire à Lille: Taxes de remplacement de l'année 1910. Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement.	18 75
7803, 16 septembre. — Gontard, 7, rue des Fossés, à Lille: Taxes de remplacement de l'année 1910. Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement.	29 55

8722, 5 octobre. — Lecuy, à Versailles : Taxes de remplacement de l'année 1910. Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement	110 07
9734, 4 novembre. — Rombaut, avoué à Lille : Frais et honoraires à M. Rombaut, ayant occupé pour la Ville contre M. Louvion fils, entrepreneur, dans une instance en référé . . .	24 33
9773, 7 novembre. — Le Receveur municipal : Taxes de remplacement de l'année 1910. Remboursement de deux ordonnances de dégrèvement	17 12
9831, 10 novembre. — L. Wiart, entrepreneur à Lille : Jeu de bac, place Déliot. Travaux et fournitures de menuiserie. Mémoire de 1909 resté impayé et établi suivant le détail du même travail exécuté en 1910	93 05
9892, 11 novembre. — Courouble, 9, rue Solférino, Lille : Taxes de remplacement de l'année 1910. Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement	144 30
10350, 23 novembre. — Balteur, 112, rue des Postes, Lille : Taxes de remplacement de l'année 1910. Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement	60 »
10665, 7 décembre. — Thilloz, percepteur à Lille : Contribution foncière de l'année 1910 d'un terrain sis rue Pierre-Légrand, appartenant à la Ville	1 37
10885, 7 décembre. — Le Receveur municipal : Taxes de remplacement de l'année 1910. Remboursement d'ordonnance de dégrèvement	
10886, 7 décembre. — Le Receveur municipal : Taxes de remplacement de l'année 1910. Remboursement d'ordonnance de dégrèvement	25 54
10887, 7 décembre. — Le Receveur municipal : Taxes de remplacement de l'année 1910. Remboursement d'ordonnance de dégrèvement	
11049, 13 décembre. — Bériot, rue de Douai, 67, à Lille : Taxes de remplacement de l'année 1910. Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement	268 23
12416, 10 janvier 1912. — Fleury Laurent, éleveur à Noyelles-lez-Seclin : Remboursement pour trop payé en 1909 sur le pro-	

duit de la vente des eaux grasses : 56.25 au lieu de 55.50 (arrêt de la Cour des Comptes du 23 novembre 1911. Injonction n° 12).	0 75
13080, 6 février. — Chauvreau, directeur de l'Institution des Sourds-Muets et Jeunes Aveugles de Ronchin : Frais de pension du nommé Moity Georges, sourd-muet, pendant les années 1909 et 1910.	550 »
Total	<u>1.755 65</u>

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 147 de la loi du 5 avril 1884, le crédit des *Dépenses imprévues* est à la disposition du maire, qui est tenu de rendre compte au Conseil municipal de l'emploi qu'il en a fait.

Les dépenses imputées sur ce crédit s'élèvent à la somme de 2.723 fr. 09, suivant état ci-joint. Nous les soumettons à votre examen et vous prions de les ratifier par délibération spéciale.

Adopté.

État des Dépenses imprévues

5597 Juillet	22	Fleurquin, 53, rue de Béthune, à Lille. — Transport de la rue Faidherbe à l'Hôtel de Ville d'un buste en marbre de la République	15 »
6039 —	29	Cannoo, rue des Arts, à Lille. — Fourniture d'une couronne d'immortelles pour les funérailles de M. Bouchery	12 »
6184 Août	4	Gaehlinger, Commissaire central. — Salaire d'un garde de nuit du 14 au 25 juillet 1911, surveillance de la porte de Dunkerque, par suite de l'affaissement du pont-levis.	38 89

2016
Exercice 1911
Dépenses imprévues
—
Ratification

6607	—	19	Six-Waquier, négociant à Lille. — Fourniture de paille d'avoine pour le couchage des troupes de passage à Lille pendant le mois de juillet 1911.	74 55
6789	—	24	Foubert, 39, rue de Roubaix, à Lille. — Fourniture d'une couronne d'immortelles pour les funérailles de M. Ovigneur, ancien conseiller municipal de Lille	20 »
7238	--	31	Gilquin, sous-directeur de la Comptabilité des finances. — Allocation aux soldats Cateau et Cellier, du 43 ^{me} de ligne, pour essai de sauvetage d'un enfant.	20 »
7577	Septembre	12	Le Receveur municipal. — Taxes de remplacement de l'année 1911. Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement	2 25
7778	—	15	Fabre, pharmacien à Lille. — Pansements fournis au pontier Garcette, blessé dans le service en juin 1911	6 08
8322	—	22	Cannoo, rue des Arts, à Lille. — Fourniture d'une couronne pour les funérailles de M. Danchin, adjoint au maire	50 »
8359	—	23	Welwoff, receveur municipal. — Remboursement de frais de poursuites (délibération du 8 septembre 1911)	7 35
8538	—	29	Rousseau Ed., sapeur-pompier à Lille. — Récompense accordée par l'administration municipale	25 »
8539	—	29	Pézières, 14, rue Saint-Nicaise, à Lille. . . .	100 »
8801	Octobre	9	Cannoo, rue des Arts, à Lille. — Fourniture d'une couronne pour les funérailles de M. Bourelle, chef de musique des pompiers	20 »
8822	—	10	Duyck, inspecteur des Travaux municipaux. — Remplacement d'un chapeau et réparation d'un dentier à la suite d'un accident survenu au cours de la vérification	

			d'un cinématographe, rue du Bleu-Mouton, à Lille.	15 »
9761	Novembre	6	Lenfant, entrepreneur de transports funèbres, à Lille. — Frais occasionnés par les funérailles de M. Danchin, adjoint au maire	652 »
9772	—	7	Le Receveur municipal. Taxes de remplacement de l'année 1911. Remboursement d'ordonnance de dégrèvement.	28 02
9708	—	8	Gillot Ed., quai de la Basse-Deûle, à Lille.— Funérailles de M. Danchin. Fourniture d'un cercueil en chêne zingué.	115 »
9799	—	6	La Société G. Dubar et Cie, à Lille.— Fourniture de 1.000 lettres	80 »
9800	—	7	Langlais, rue Nationale, à Lille. — Fourniture de 1.000 lettres.	80 »
9891	—	11	Choisy, bailli, 60, rue de Gand, à Lille. — Convoi et service de 2 ^{me} classe avec catafalque	300 »
9983	—	15	A. Bourgot, tapissier à Lille. — Funérailles de M. Danchin. Location, pose et dépose de tentures funèbres, location de corbeilles, chandeliers, etc.	404 64
10084	—	18	Cannoo, rue des Arts, à Lille. — Fourniture d'une couronne d'immortelles pour les funérailles de M ^{lle} Méry de Montigny	25 »
10095	—	20	Valbrun, rue Solférino, à Lille. — Exécution de la maquette silhouette de la statue de Jeanne d'Arc, en octobre 1911	250 »
10349	—	23	Le Receveur municipal. — Remboursement de frais de poursuites (délibération du 3 novembre 1911)	7 50
10884	Décembre	7	Le Receveur municipal. — Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement concernant la contribution sur les voitures, chevaux, etc., Lille-Wazemmes	3 90
10883	—	7	Le Receveur municipal, Lille, 3 ^{me}	1 75

11002	—	13	Carlier, entrepreneur à Lille. — Construction d'un poste de police et de pompiers au Mont-de-Terre. Aménagement du logement de l'agent de police. Montant des travaux exécutés (solde). (Délibération du 24 novembre 1911).	358 26	
			A déduire : payé par mandat n° 11001, art. 39 du B. S. de 1911	328 43	
			Reste à payer par le présent	29 83	29 83
12371	Janvier 1912	8	Gilquin, sous-directeur de la Comptabilité des Finances. — Salaire d'un garde de nuit pour surveillance exercée à la porte de Dunkerque du 4 au 19 octobre 1911	56 66	
12512	—	11	Le Receveur municipal. — Taxes de remplacement 1911. Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement	3 37	
12544	—	11	Dorritz, pharmacien à Thumesnil. — Fourniture de médicaments à l'ouvrier Baudou, blessé dans le service en juillet et août 1911	16 15	
12879	—	27	Boivin, juge de paix du 1 ^{er} arrondissement à Lille. — Indemnité accordée pour servir les étrennes en fin d'année.	50 »	
12925	—	30	Vasseur, électricien. — Salaire pour heures supplémentaires effectuées du 3 juin au 20 décembre 1911 à la visite des cinématographes	95 »	
12924	—	30	Delagey, manœuvre. — Id.	8 25	
12919	—	29	Janssoon, 44, quai de la Basse-Deûle, à Lille. — Incendie du quai de la Basse-Deûle. Secours accordé pour extrême misère	50 »	
12920	—	29	Stordeur. — Id.	20 »	
12921	—	29	Ferrant. — Id.	20 »	
12922	—	29	Anna Baert. — Id.	20 »	
			Total		2.723 09

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2017
Laboratoire municipal
Subvention

Lors de la discussion du budget primitif de l'exercice courant nous vous avons donné connaissance d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Agriculture nous avisait que la subvention accordée par l'Etat pour le laboratoire municipal serait réduite pour l'année 1912 de 950 francs.

Par une nouvelle lettre du 28 décembre, M. le Ministre de l'Agriculture nous informe que la réduction à supporter par la Ville ne sera que de 450 francs.

Nous vous prions, en conséquence, Messieurs, de vouloir bien nous autoriser à inscrire en recette et en dépense la différence de 500 francs.

Ce crédit serait rattaché à l'article 63 du budget primitif de l'exercice courant.

Le Conseil adoptant les conclusions du rapport admet en recettes la somme de 500 francs et vote en dépenses un crédit de pareille importance à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912, et à rattacher à l'article 63 du B. O.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2018
Abattoirs
Location des locaux
Résiliation

Par suite du décès de M. Deschildre, chevilleur à Lille, la résiliation des baux des locaux occupés par lui à l'Abattoir, est demandée pour le 28 février prochain, savoir :

1^o Le magasin situé dans la cour du Marché aux Bestiaux portant le N^o 12 ;

2^o Le grenier à fourrages N^o 35.

Nous vous proposons, Messieurs, d'accueillir favorablement cette demande.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

La Cour des Comptes a enjoint au Receveur municipal de fournir des explications au sujet de deux sommes, l'une de 74 francs et l'autre de 28 francs ayant fait l'objet de réductions sur la consommation d'eau afférente aux immeubles sis rue Fabricy, 14, et rue du Vieux-Faubourg, 7, et dont ont bénéficié en 1909 M^{me} veuve Raout et MM. Maes frères.

2019
*Distribution d'eau
Injonction de la
Cour des Comptes*

La première réduction concernant la maison 14, rue Fabricy s'expliquait ainsi :

En 1909, le service des eaux s'est aperçu que le robinet d'arrêt sur rue était ouvert alors qu'il était indiqué sur les registres comme fermé depuis le 30 octobre 1905. Depuis quatre années cette maison avait de l'eau sans qu'aucun avis de paiement ne soit adressé au propriétaire.

L'Administration a tout d'abord réclamé le total des sommes dues à la Ville, soit quatre années à 31 fr. = 124 francs.

M^{me} Raout ayant fait connaître que l'incident était dû à un oubli du service des eaux en 1905 et qu'il était illégal de lui réclamer des redevances pour des exercices forclos, l'Administration décida de traiter à l'amiable pour la somme forfaitaire de 50 francs.

Quant à la seconde réduction, elle était motivée par ce fait que la consommation de l'immeuble de la rue du Vieux-Faubourg, 7, qui était en moyenne de 25 à 30 mètres cubes par trimestre a passé brusquement à 130 mètres cubes pour le 1^{er} trimestre 1909. Sur réclamation de l'intéressé le compteur fut passé à l'essai au laboratoire de la rue de Saint-Bernard et reconnu défectueux. Le chiffre de 130 mètres cubes fut réduit à 30 mètres cubes.

En conséquence et pour satisfaire aux exigences de la Cour des Comptes, nous vous prions, Messieurs, de considérer comme irrécouvrables les sommes de 74 francs et 28 francs et d'en décharger le Receveur municipal de son compte de gestion 1909.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2020
Distribution d'eau
—
Travaux d'amélioration à Wattignies
à l'Abattoir
et à La Bassée
—
Règlement

Le crédit voté par vous, le 2 mai 1911, pour l'exécution d'un nouveau puits à La Bassée, réclamée par la Commission extra-municipale des eaux était de 16.000 »

Les dépenses faites s'élèvent à :

1^o Entreprise Chartiez :

Creusement du forage	10.416 50	
Pompages au forage V bis.	3.245 80	
Pompages au forage II.	1.139 »	
Transports massifs divers	784 40	15.585 70

2^o Entreprises Wauquier :

Locations de pompes	692 »	
Transports, montages divers	316 50	1.008 50

Montant total des dépenses faites 16 594 20

Soit une augmentation de dépenses de 594 20

Cette augmentation de dépenses provient, d'une part, de la durée des pompages, qui a été supérieure à un mois; d'autre part, des pompages effectués au forage II, simultanément avec ceux du forage V bis. Cette manœuvre ayant été également demandée par la Commission extra-municipale des eaux.

La somme de 594 fr. 20 peut être prise sur le crédit de 10.000 francs voté le 3 novembre 1911. La situation des dépenses au 6 janvier, pour l'exécution du puits de Wattignies, du forage de l'Abattoir, et en y comprenant les décomptes de Chartiez et Wauquier pour les travaux de recherches à La Bassée, est de 252.336 02

L'ensemble du crédit est de $235.000 + 16.000 + 10.000 =$. 261.000 »

Nous vous prions, en conséquence, d'approuver les décomptes définitifs des travaux exécutés par MM. Chartiez et Wauquier.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

La pénurie des eaux, qui s'est fait sentir en 1911, nous a obligés à mettre en marche le forage des Abattoirs, de 4 heures du matin à 8 heures du soir.

La surveillance et la mise en marche de l'installation électrique située dans le même bâtiment que l'installation élévatoire des eaux résiduaires de l'Abattoir a été assurée par les soins de M. Degoix qui est chargé, par marché approuvé, de l'entretien et du fonctionnement de cette dernière installation.

Les dépenses se sont élevées à 1.202 fr. 30 et doivent être imputées sur les ressources disponibles de l'exercice 1911.

Nous vous prions d'approuver ces dépenses et la soumission de M. Degoix.

Le Conseil adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.202 fr. 30, à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1911.

2021
*Forage des Abat-
toirs*
—
Fonctionnement
—
*Règlement des dé-
penses*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

L'Administration municipale a pensé devoir demander au Conseil une concession à perpétuité, au Cimetière de l'Est, pour la sépulture de notre regretté Collègue, M. Danchin, avec droit de superposition pour sa veuve.

Pareille mesure fut prise pour les sépultures de MM. Facon et Moy, Conseillers Municipaux, suivant délibération du 13 mai 1897 et pour MM. Guffroy et Dehouk, le 20 Novembre 1902.

Si le Conseil donne satisfaction à notre demande, il y a lieu de voter un crédit de 450 francs pour tenir compte au Bureau de Bienfaisance du tiers lui revenant dans le produit des concessions.

Ce crédit sera prélevé sur les ressources disponibles de l'Exercice 1912.

Le Conseil adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 450 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

2022
Cimetière de l'Est
—
*Concession gratuite
Danchin*

MESSIEURS,

2023
Sapeurs-Pompiers
—
Secours

M. le Commandant des Sapeurs Pompiers nous a adressé des demandes de secours en faveur :

1° Du sergent-major Maury Paul, de la 2^e Compagnie, blessé en service commandé le 15 décembre dernier. Incapacité de travail : 25 jours ;

2° Du caporal Cornez Charles, de la 1^{re} Compagnie, blessé au cours de l'incendie du 23 Décembre dernier. Incapacité de travail : 20 jours ;

3° Du sapeur de 1^{re} classe Delerue Léon, de la 1^{re} Compagnie, blessé au cours de l'incendie du 19 janvier 1912. Incapacité de travail de 6 jours ;

4° Du sergent Varlet Henri, de la 1^{re} Compagnie, blessé au cours de l'incendie du 20 janvier. Incapacité de travail de 30 jours ;

5° Du sergent Laporte Oscar, de la 1^{re} Compagnie, blessé au cours de l'incendie du 20 janvier. Incapacité de travail de 10 jours.

Des certificats médicaux, dûment établis, constatent les blessures de ces hommes qui ont droit, conformément à l'article 146 du règlement à une indemnité de 4 francs par jour, soit :

Pour le sergent-major Maury, 25 jours à 4 francs = 100 francs.

Pour le caporal Cornez, 20 jours à 4 francs = 80 francs.

Pour le sapeur Delerue, 6 jours à 4 francs = 24 francs.

Pour le sergent Varlet, 30 jours à 4 francs = 120 francs.

Pour le sergent Laporte, 10 jours à 4 francs = 40 francs.

Nous vous proposons de prélever ces indemnités sur les fonds de la Caisse de secours du Bataillon.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation le renouvellement des marchés suivants, pour les années 1912 et 1913 :

1° Avec MM. Morand, Giard et M^{lle} Janny, pour la fourniture de livres neufs en tous genres, nécessaires à la Bibliothèque communale ;

2024
Services municipaux
—
Marchés de gré à gré

2° Avec MM. Gustave Leleu, Emile Leleu, Marquis et M^{lle} Janny, pour la fourniture de volumes, brochures et autres, nécessaires à la Bibliothèque communale ;

3° Avec M. Babin, pour travaux de reliures et réparations diverses, registres de l'Etat-Civil, des listes électorales, rôles des eaux, etc. ;

4° Avec M. Dewatines, pour réparation des reliures de luxe et d'amateurs de la Bibliothèque communale, et les reliures des Bibliothèques du prêt et populaire.

Et 5° avec M. Morand, pour fournitures de publications périodiques et autres, nécessaires à la Bibliothèque communale.

Les dépenses occasionnées par ces marchés seront prélevées sur les crédits des dépenses ordinaires du budget.

Nous vous prions de vouloir bien les approuver.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous vous soumettons un marché à passer avec M. Leclercq, marchand de chevaux à Laventie pour l'achat de deux chevaux destinés, l'un au service des Sapeurs-Pompiers, pour le prix de 750 francs, déduction faite de la reprise de deux chevaux réformés, et l'autre au service des Travaux municipaux, pour la somme de 1.150 francs.

Nous vous prions de vouloir bien approuver ce marché et d'en autoriser la dépense sur le crédit ordinaire des Sapeurs-Pompiers pour le cheval destiné à ce service, et par le vote d'un crédit de 1.150 francs à prélever sur les ressources disponibles du budget pour celui destiné aux Travaux municipaux.

Le Conseil adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.150 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

2024¹
Services municipaux
—
Marché de gré à gré

Rapport de M. le Maire

MESIEURS,

2025
Habillement
—
Police
—
Injonction de la
—
Cour des Comptes

Par arrêt rendu le 23 novembre 1911, sur les comptes de 1907, de M. Welhoff, receveur municipal, la Cour des Comptes réclame une copie de la décision qui a fixé le principe et le chiffre de l'indemnité de manteau accordée au personnel de la Sûreté pour les années 1907 à 1910.

Cette indemnité, dont le chiffre est fixé à 70 francs par homme, se paie tous les quatre ans aux agents de la Sûreté, sur le crédit de l'habillement.

En conséquence, nous vous prions, Messieurs, d'approuver cette dépense, tant pour l'année 1907 que pour l'année 1911 et de fixer à l'avenir à 70 francs l'indemnité à payer tous les quatre ans au personnel de la Sûreté et représentant le coût d'un manteau ou d'une pélerine.

Adopté

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2026
Services municipaux
—
Liquidation de pension
—
Enseignement
—
Baert

M. Baert, Fidèle-Constant, professeur de gymnastique, né à Aendeghen, le 13 juin 1845, sollicite la liquidation de sa pension à partir du 1^{er} février 1912.

Nommé professeur de gymnastique le 1^{er} août 1880, M. Baert comptera, au 31 janvier 1912, 31 ans et 6 mois de services avec un traitement moyen de 2.188 fr. 88 pendant les trois dernières années,

D'après l'article 6 des statuts de la Caisse des retraites des services municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour 30 ans de service actif, moitié du traitement moyen, soit :

$\frac{2.188.68}{2} =$	Fr.	1.094 44
Pour un an : $\frac{1}{40}$ de 2.188,88	Fr.	54 72
Pour 6 mois : $\frac{6}{12}$ de $\frac{1}{40}$ de 2.188,88	Fr.	27 36

Total : Fr. 1.176 52

En conséquence, nous vous proposons, Messieurs, d'allouer à M. Baert, sur les fonds de la caisse des retraites des services municipaux, à partir du 1^{er} février 1912, une pension de : 1.176 fr. 52.

De plus, nous vous proposons, de voter à M. Baert une gratification de départ, égale à la moitié de son traitement, soit : 1.150 francs, à prélever sur l'article 15 du budget ordinaire de l'exercice 1912.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Couillard, Charles-Elie, sergent de ville hors classe, né à Reumont, le 10 janvier 1857, sollicite la liquidation de sa pension à partir du 1^{er} février 1912.

Entré au service de la police le 1^{er} septembre 1885, M. Couillard comptait, au 31 janvier 1912, 26 ans et 5 mois de service actif avec un traitement moyen de 1.668 fr. 05 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 4 et 6 des statuts de la Caisse des Retraites des services municipaux, M. Couillard a droit, pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit : 1.668 fr. 05 : 2 = 834 02
Pour un an : 1/40 de 1.668 fr. 05 41 70
Pour 5 mois : 5/12 de 1/40 de 1.668 fr. 05. 17 38

Total. 893 10

En conséquence, nous vous prions d'allouer à M. Couillard, sur les fonds de la Caisse des Retraites des services municipaux, à partir du 1^{er} février 1912, une pension annuelle de 893 fr. 10.

De plus, nous vous proposons d'accorder à M. Couillard une gratification de départ égale à six mois de traitement, soit 850 francs, à prélever sur l'article 15 du budget ordinaire de l'exercice 1912.

Adopté.

2026
Services municipaux
—
Liquidation de
pension
Couillard, Charles
—
Police

Rapport de M. le Maire

2026
Services municipaux
—
Liquidation de pension
Lecuy, Alphonse

M. Lecuy (Alphonse-Hippolyte), professeur de saxophone au Conservatoire, né à Lille, le 6 février 1852, sollicite la liquidation de sa pension à partir du 1^{er} novembre 1911.

Nommé professeur de saxophone le 1^{er} janvier 1901, M. Lecuy comptait, au 1^{er} novembre 1911, 10 ans et 10 mois de service, avec un traitement moyen de 494 fr. 45 pendant les trois dernières années.

D'après l'article 7 des statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux, M. Lecuy a droit :

Pour 10 ans de service : à 10/60 de 494 fr. 45 =	82 fr. 41
Pour 10 mois de service : à 10/12 de 1/60 de 494 fr. 45 =	6 fr. 87
	Total. 89 fr. 28

En outre, M. Lecuy a rempli les fonctions de professeur de gymnastique dans les écoles communales, du 1^{er} juillet 1880 au 1^{er} mars 1885, et du 16 février 1898 au 30 septembre 1909, soit pendant 16 ans, 3 mois et 15 jours, avec un traitement moyen de 366 fr. 67 pendant les trois dernières années.

Il a également droit :

Pour 16 ans de service : à 16/60 de 366 fr. 67 =	97 fr. 78
Pour 3 mois : à 3/12 de 1/60 de 366 fr. 67 =	1 fr. 53
Pour 15 jours : à 15/30 de 1/12 de 1/60 de 366 fr. 67 =	0 fr. 25
	Total. 99 fr. 56

Cette dernière pension n'avait pas été servie à M. Lecuy parce qu'il était resté en activité de service, en qualité de professeur au Conservatoire.

Vu le certificat de M. le Dr Mauger, constatant l'incapacité, pour M. Lecuy, de continuer ses fonctions,

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Lecuy, à partir du 1^{er} novembre 1911, une pension totale et annuelle de 188 fr. 84, à servir sur les fonds de la Caisse des retraites des Services municipaux.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Serrure Fernand, préparateur au Laboratoire municipal de Lille, atteint d'artério-sclérose, sollicite le règlement de sa pension proportionnelle de retraite, à partir du 1^{er} février 1912.

Entré dans les Services municipaux, le 1^{er} novembre 1898, M. Serrure comptait, au 1^{er} février 1912, 13 ans et 3 mois de service, avec un traitement moyen de 2.000 francs pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 7 des statuts de la Caisse des retraites des services municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour 13 ans : 13/60 de 2.000 francs.	433 33
Pour 3 mois : 3/12 de 1/60 de 2.000 francs	8 33
Total.	<u>441 66</u>

Vu le certificat de M. le Docteur Bleuzé, constatant que M. Serrure se trouve dans l'impossibilité de continuer son service,

Vu le règlement de la caisse des retraites des services municipaux,

Nous vous prions d'allouer à M. Serrure une pension annuelle de 441 fr. 66, à partir du 1^{er} février 1912.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les agents de police Gaillot et Macaré se sont vu forcés, par raison de santé, de résigner leurs fonctions et nous vous proposons de leur allouer une indemnité de départ de 300 francs pour l'agent Gaillot et de 300 francs pour l'agent Macaré.

Ces indemnités seront prélevées sur l'article 15 du budget ordinaire des dépenses de 1912.

Adopté.

2026
Services municipaux
—
Liquidation de pension

2027
Services municipaux
—
Secours et indemnités

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2027
Services municipaux
—
Secours Hodebert

M. Hodebert, ancien professeur à l'École des Beaux-Arts, gravement malade, sollicite de la Municipalité le renouvellement d'un secours de 300 fr. qui lui a été voté l'an dernier.

Le Conseil Municipal ayant décidé par délibération du 12 décembre 1910 que ce secours pourrait être renouvelé selon les circonstances et M. Hodebert se trouvant dans une situation très précaire, nous vous proposons d'accorder, cette fois encore, un secours de 300 francs à M. Hodebert, qui sera prélevé sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Le Conseil adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 300 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2028
Indemnité aux employés chargés de famille

Le statut des fonctionnaires municipaux accorde en fin d'année à l'employé marié ou veuf, pour chacun de ses enfants vivants, âgés de moins de 13 ans ou infirme, une indemnité annuelle de 25 francs. Une indemnité de même somme lui est également versée à la naissance de chaque enfant (article 13).

Le jour où l'employé se marie, il reçoit de l'Administration municipale une indemnité de 100 francs (article 15).

Afin de mettre en application ces prescriptions, nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit de 6.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Le Conseil adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 6000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Pour se conformer à l'article 34 du statut du Personnel municipal, le Conseil doit élire six de ses membres parmi lesquels, le cas échéant, le Maire aurait à tirer au sort les noms des deux Conseillers appelés à siéger au Conseil de discipline.

Nous vous proposons de désigner MM. Baré, Coutel, Danel Désiré, Duponchelle, Parmentier et Wauquier.

Adopté.

2029
Conseil de discipline
—
Délégués

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

L'Association des Ingénieurs de l'Institut Industriel du Nord sollicite la reconnaissance d'utilité publique et M. le Préfet vous prie d'émettre votre avis sur ce point.

L'Association des Ingénieurs de l'Institut Industriel du Nord remplit, suivant nous, les conditions requises pour l'obtention de cette qualité et nous vous proposons, Messieurs, d'émettre un avis favorable.

Avis favorable.

2031
*Association
des Ingénieurs de
l'Institut Industriel
du Nord*
—
*Reconnaissance
d'utilité publique*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous avons chargé le Service des Travaux d'étudier un projet d'installation d'un poste de désinfection sur un terrain attenant à l'établissement des bains de la rue des Sarrazins. Cet emplacement présentait un grave inconvénient : L'entrée était commune à l'établissement des bains et au poste de

2032
*Achat de terrain
rue Dupuytren*

désinfection. La cour devait être utilisée à la fois pour la desserte de la chaufferie et la remise du matériel de désinfection.

Cette situation devait être plutôt fâcheuse et pouvait soulever des observations quelque peu justifiées de la part du public.

D'autre part, l'emplacement disponible était des plus restreints, tout agrandissement était impossible et l'installation projetée était condamnée à l'exiguïté permanente et définitive.

La décision que vous avez prise de créer un établissement de bains à Fives modifie la situation.

L'avantage que l'on cherchait en prévoyant le poste de désinfection près des bains de la rue des Sarrazins et à proximité, par conséquent, d'une chaudière génératrice de vapeur, peut se retrouver à Fives, à côté du nouvel établissement.

Un terrain est précisément disponible front à la rue Dupuytren, sur lequel pourrait être édifié ce poste. Il est suffisamment vaste pour que l'on puisse prévoir, en dehors des locaux réservés à la désinfection proprement dite : bâtiments annexes nécessaires pour la resserre des voitures, produits divers, etc.... — Ce terrain d'une superficie de : 371 m² 84 serait abandonné à la Ville moyennant le prix de 16 fr. 14 le mètre carré, soit 6.080 francs, frais compris.

Nous vous prions de nous autoriser à acquérir cette parcelle propriété de M. Dubois-Boutry ; de passer à cet effet la convention nécessaire et de voter un crédit de 6.080 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Le Conseil adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de de 6.080 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

*Usine
de désinfections
—
Création*

M. le Maire. — Nous vous proposerons avant peu de temps l'installation complète d'une usine de désinfections dont la nécessité s'impose en raison des proportions considérables prises par le service de désinfections. Il y a un intérêt appréciable, pour nos finances, à ce que ce service soit assuré directement par la Ville.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Willems, demeurant à Lille, a acquis 10.000 vieux pavés au prix de 70 francs le mille.

M. Lenglard, demeurant à Wattignies, 7.000 vieux pavés, au même prix.

Nous vous demandons d'admettre, en recettes, la somme de 1.190 francs.

Adopté.

2033
Vente
de vieux pavés

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

La Fédération des Employés d'Octroi du Nord et du Pas-de-Calais organise un Congrès qui se tiendra à Lille, le 10 mars prochain; à cette occasion, l'Association des Employés d'Octroi de Lille, désirant recevoir dignement les délégués à ce Congrès, sollicite comme précédemment un subside.

Nous vous proposons, conformément au précédent établi, d'accorder, pour le but indiqué, à l'Association des Employés d'Octroi de Lille, un subside de 200 francs.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 200 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1912.

Adopté.

2034
Employés d'octroi
—
Congrès
—
Subside

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le montant total des dépenses de l'année 1911, mises à la charge de la Ville pour l'assistance à domicile des vieillards, infirmes et incurables, se monte à 477.785 70

Le crédit prévu au budget de 1911 (article 100) ne s'élevant qu'à 450.000 »
il en résulte une insuffisance de 27.785 70

2035
Assistance
aux vieillards
—
Crédit
supplémentaire

que nous vous prions de couvrir par l'ouverture d'un crédit supplémentaire de même importance, à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1911 et à rattacher à l'article 100 du Budget ordinaire.

M. le Maire. — J'appelle à nouveau votre attention sur l'augmentation croissante des dépenses d'assistance qui, si cela continue, ne tarderont pas à atteindre 500.000 francs pour la part de la Ville. Tous les ans, nous augmentons le crédit de 15 ou 20.000 francs, et malgré cela le chiffre prévisionnel inscrit au budget est toujours insuffisant.

M. Lucien Crépy. — Nous avons prévu 488.000 francs pour 1912.

Le Conseil adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 27.785 fr. 70 à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1911 et à rattacher à l'article 100 du Budget ordinaire.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2036
École Supérieure
de Garçons
—
Cours de Sciences
appliquées
—
Création

Le Directeur de notre Ecole primaire Supérieure de Garçons a demandé la création d'un Cours de l'enseignement des Sciences appliquées ; création qui permettrait de satisfaire aux exigences des nouveaux programmes ; dans l'espèce, ce cours serait de théorie pratique et destiné à donner aux Elèves de l'Ecole des leçons appropriées aux métiers qu'ils désirent suivre.

Cet emploi qui serait rempli par un Instituteur adjoint n'entraînerait point, par sa création, d'augmentation de crédit au Budget de l'Exercice 1912. les 3.280 francs nécessaires seraient imputés pour 2.400 francs sur l'article 176 « Traitements des Instituteurs et Institutrices » et pour le solde 880 francs, pour indemnités de logement et d'études, sur le « Sous Crédit divers » actuellement sans emploi.

Dans ces conditions, nous vous prions, de solliciter la création d'un emploi d'Instituteur adjoint chargé du Cours de Sciences appliquées à l'Ecole primaire Supérieure Franklin.

Adopté.

M. Duponchelle donne lecture du vœu suivant :

« Le soussigné, considérant que le mot « square » signifie jardin public entouré d'une grille ;

Que le square Morisson ne possède plus de grille et encore moins des fleurs ;
Emet le vœu que le square Morisson prenne le nom de « Place Morisson ».

« F. DUPONCHELLE ».

M. le Président. — En ce qui me concerne, je ne vois aucun inconvénient à ce changement de dénomination, et votre vœu sera renvoyé à l'examen de l'Administration municipale.

M. le Maire. — Cela obligera, peut-être, les habitants qui possèdent du papier commercial avec des en-têtes à en faire imprimer du nouveau.

M. Duponchelle. — Le changement est demandé par la presque totalité des habitants. D'ailleurs, il y a peu ou pas de commerçants établis sur cette place.

M. Lesot donne lecture du vœu suivant :

« Je tiens à signaler à M. l'Adjoint aux Travaux que le trottoir reliant « le passage à niveau et la porte d'Arras est rétréci à un certain endroit « et menace la sécurité publique pour les passants qui empruntent la route « à travers les fortifications.

« A un certain point, le trottoir dont il s'agit est tellement réduit qu'il « ne reste que quelques centimètres pour permettre aux passants de se « garer du tramway L.

« J'appelle sur ce point l'attention de M. l'Adjoint aux Travaux qui, j'en « suis sûr, fera procéder d'urgence à la réfection de ce trottoir. »

M. Laurenge. — Le service des travaux examinera votre demande avec tout l'intérêt qu'elle comporte.

M. Druetz. — Est-ce que la Compagnie des Tramways ne pourrait pas fixer le terminus de la ligne F, de Lille à Roubaix, à la rue des Ponts-de-Comines, au lieu de la Grande-Place, où la circulation devient de plus en plus difficile ?

M. Laurenge. — Nous l'avons demandé plusieurs fois à la Compagnie des Tramways, mais jusqu'à présent nous n'avons pas obtenu satisfaction. Je vais examiner s'il est possible de l'y obliger par les voies de droit.

M. Dambrine. — Où en est la question du remblai du raccourci du grand tournant au sortir de la porte de Béthune ? Les habitants se plaignent de la lenteur des travaux.

Square Morisson

—
Nouvelle dénomination

—
Vœu

Trottoir

—
Rue du Faubourg d'Arras

—
Réfection

—
Vœu

Tramways

—
Ligne F. Terminus rue des Ponts de Comines

—
Vœu

Porte de Béthune

—
Remblai du grand tournant

—
Observations

M. Laurenge. — Il n'y a rien de surprenant à cela. Vous savez, en effet, que le cube de terre nécessaire pour créer un chemin à cet endroit est considérable et que les décharges publiques sont insuffisantes. Lorsque le démantèlement s'effectuera, toutes ces difficultés se trouveront, d'elles-mêmes, aplanies.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Conseil se forme en comité secret pour l'examen des demandes d'admission à l'assistance et à l'hospitalisation des vieillards, infirmes et incurables.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2030
Assistance aux
vieillards, infirmes
et incurables
—
Admission

Conformément à la loi du 14 Juillet 1905, relativement à l'assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen avec les dossiers une liste comprenant 54 personnes qui sollicitent leur hospitalisation et 348 qui sollicitent l'assistance à domicile :

Hospitalisation

Dupière, Louis. — Lemoine, César. — Liem, Fidèle. — Sorez, Jean-Baptiste. — Ogné, Charles. — Caudrelier, Louis. — Dupont, Louis. — Herbaux, Jean-Baptiste. — Lerouge, Leonard. — Matrau, Emile. — Vanstateghem, Adolphe. — Gobert, Louis. — Legrand, Emile. — Gilson, Jonas. — Chevalier, Alfred. — Houillier, François. — Leroy, Henri. — Patin, Alfred. — Potdevin, Edouard. — Delebroucq, André. — Denis, Paul. — Desmasières, Louis. — Dugardin, Louis. — Dumoulin, Gabriel. — Gouchau, Jean-Baptiste. — Leduc, Jean-Baptiste. — Mathieu, Achille. — Cappaert, Dominique. — Courmont, Victor. — Duhaut, François. — Gombert, Victor. — Werquin, Victor. — Femme Forestier-Legrès. — Femme Détru, Charlotte. — Veuve Dehen-Lefebvre. — Veuve Hister-Massel. — Veuve Verline-Quennesson. — Veuve Evrard-Duriez. — Béghin, Octavie. — Veuve Mulin-Montagne. — Béhague, Blanche. — Béhague, Marie. — Otlin, Marie. — Femme Bossut-Bardache.

Refus

Béhague, Alfred. — Lollivier, Désiré. — Everaere, Albert. — Bonnier, Louis. — Fatou, Joseph. — Bourgeois, Norbert. — De Knydt, Honoré. — Martens, Pierre — Grare, Jules. — Coste, Angèle.

2^e Partie

Bergé, Lucien. — Descamps, Alfred. — Pérouchet, Henri. — Veuve Delmart-Aroche. — Catteau, Jules.

Assistance à domicile

Femme Aldeweirelt-Feelaerts. — Veuve Ansart-Bocquet. — Veuve Balin-Béhague. — Veuve Baratte-Desmons. — Baron, Désiré. — Bary, veuve Hallen. — Veuve Bassecourt-Pruvost. — Bayart, Victor. — Beirnaert, Stéphanie. — Bernard, Jules. — Veuve Bigo-Menu. — Bodin, Florentin. — Boidin, Hedri. — Femme Bommerete-Derieppe. — Boulet, Jules. — Branswyck, Camille. — Femme Breyne-Sanders. — Brisy, Charles. — Femme Carlier-Mulier. — Coillot, Pierre. — Cretin, Oscar. — Cuvelle, Louis. — Veuve Declercq-Devreese. — Degerny, Joseph. — Veuve Dejaeger-Sommerlinck. — Delemar, Arthur. — Femme Delemar-Dumont. — Femme Delannoy-Godin. — Delobel, Sophie. — Delonque, Oscar. — Femme Demeulemeerster-Audoor. — Veuve Demongeot-Besnard. — Denison, Louis. — Deprey, Emilia. — Femme Desbuquoy-Vandamme. — Descamps, Henri. — Femme Descamps-Tribourdaux. — Descamps, Félix. — Veuve Deskryver-Caillier. — Veuve Dombrin-Buxy. — Drique, Auguste. — Femme Dupuis-Oudart. — Veuve Duquesne-Delemar. — Veuve Durieu-Schwaab. — Dutro, Anaïs. — Veuve Facomprez-Detournay. — Veuve Férain-Choureau. — Fiévez, François. — Frédéric, Ferdinand. — Galet, François. — Femme Galet, Coget. — Femme Ghesquière-Michaud. — Veuve Goorden van Rompu. — Hameau, Élise. — Hanton, Florentine. — Haze, Joseph. — Veuve Héliard-Mattelaer. — Honno, Pierre. — Veuve Hermen-Plumecocq. — Jongle, Gustave. — Lencelle, Élise. — Veuve Landais-Mayot. — Leblanc, Octave. — Veuve Lecauche-Dubo. — Veuve Leclercq-Lepot. — Leclercq, Anatole. — Veuve Lecocq-Clarisse. — Veuve Leconte-Datois. — Lecour, Elvire. — Femme Legay-Lebacq. — Legrand, Justin. — Le Maître, Adolphe. — Femme Le Maître Sagaer. — Femme Lenglen-Dequerré. — Veuve Letienne-Gras. — Libert, Marie. — Femme Loez-Delval. — Lollivier, Désiré. — Femme Louvieux-Buisine. — Meillet, Jean-Baptiste.

2030
*Assistance
à domicile*

femme Mallet-Steenkeste. — Mabrait, François. — Veuve Marchand-Vallez
— Masureel, Constant. — Mathieu, Marie. — Meese, Séraphin. — Menu,
Clémence. — Femme Messiaen-Benelle. — Veuve Miroux-Leroy. — Morin,
Louis. — Femme Morin Richard. — Noiret, Elisa. — Ottelard - Lamoral. —
Pocquet, Louis. — Postinié, Louis. — Pottié, Ernest. — Quintin, Lucie. —
Rasson, Pierre. — Veuve Raviart-Descamps. — Renkin, Jean-Baptiste. —
Femme Rogier Brillon. — Sénéchal, Louis. — Veuve Simon - Degorgue. —
Six, Jean. — Tersin, Louis. — Théry, Edouard. — Thyrant, Edouard. —
Veuve Troumont-Bouchez. — Turpin, Clara. — Vaernewyck, Cyrille. —
Veuve Vanacker-Minaux. — Veuve Vaelé - Cnudde. — Vanden Driessche,
Camille. — Vanderhaeghen, Auguste. — Veuve Vang Roland. — Veuve Vanhens-
Dupont. — Veuve Tihling-Vannerum. — Vendeville, Auguste. — Vercanter,
Bernart. — Femme Vercanter-Vertuysst. — Femme Verdire - Debos. —
Vermeulen, Charles. — Veuve Wauters Vancraeynest. — Bauduin, Auguste. —
Veuve Beke-Merché. — Veuve Berthier-Dumetz. — Beyaert, Ferdinand. —
Veuve Bosquet-Thibaut. — Bassart, Mélanie. — Veuve Bridoux-Reding. —
Veuve Charmont-Marmet. — Femme Danesse Lesage. — Veuve Delobea-
Mouchon. — De Smet, Modeste. — Detreuw, François. — Veuve Devos-
Devaux. — Veuve Dubrulle-Wimmot. — Dufour, Jean-Baptiste. — Veuve
Fournier-Delobel. — Femme Funfrock, Charles. — Gay, Augute. — Femme
Gay-Lelong. — Lamy, Auguste. — Osten, Henri. — Veuve Pladys-Costeur. —
Pujuguet, Antoine. — Veuve Ricour-Hoedts. — Femme Vandenabeele-
Clacys. — Veuve Verhaegen-Willequet. — Femme Detreuw-Labbe. — Béha-
gle, Henri. — Veuve Bosier-Peers. — Danquigny, Siméon. — Veuve Declercq-
Durand. — Delobel, Ernest. — Derantère, Louis. — Femme Dhenry-Brac-
man. — Dugewe, Marie. — Flament, Henri. — Fournier, Eugénie. —
Veuve Gallois-Krinket. — Goeminne, Emile. — Veuve Heddebaut, Romain.
— Hennebutte, Charles. — Veuve Hennion-Tirrier. — Femme Henno-Stien.
— Hérengt, Octave. — Hosdez, Victorine. — Veuve Kiest - Derache. —
Veuve Lefebvre - Six. — Lefebvre, Victor. — Leneutre, Arsène. —
Femme Leplus - Rousseau. — Leroy, François. — Veuve Louvieux -
Sigier. — Femme Mansons-Dion. — Veuve Maréchal-Fayens. — Femme
Michiels-Doutreligne. — Femme Nobis-Landrain. — Parmentier, Henri. —
Rousset, André. — Seel, Ignace. — Femme Walla-Choisez. — Veuve War-
telle-Pollet. — Veuve Baronville-Théry. — Veuve Baye-Vandersteene. —
Bergue, Edmond. — Bigotte, Victorine. — Veuve Blondel-Talleu. — Callame,

Victor. — Debaq, François. — Veuve Demouveaux-Caudrelier. — Femme Deneville-Obry. — Dindal, Marie. — Veuve Gillis-Smolders. — Hens, Joséphine. — Housseaux, Julien. — Nulten, Henri. — Veuve Onselare-Vandevielde. — Veuve Petit-Hennebaut. — Poissonnier, Désiré. — Thumerelle-Nicole. — Valcke, Adolphe. — Femme Vilette-Vos. — Marez, Adolphe. — Veuve Pottier-Debacker. — Veuve Rigault-Boutoille. — Veuve Boureau-Vaillant. — Dubar, Georges. — Cufay, Julia. — Femme Breton-Druelle. — Foret, Jeanne. — Holmaert, Caroline. — Méganck, Jean. — Moreau, Louis. — Femme Noyelle-Donck. — Schau, Edouard. — Veuve Vanhoye-Mellet. — Veuve Wharton-Bouche. — Veuve Aberlan-Biébuyck. — Baert, Jérôme. — Barrez, Louis. — Bourguignon, Louis. — Boutemy, Fortuné. — Brocq, Gustave. — Célie Maria. — Choffin Hélène. — Cocheteux, Victor. — Cochez, Julien. — Femme Deboire-Vandewoorde. — Debrauwer, Julienne. — Femme Dohem-Deneux. — Dehondt, Paul. — Femme Delassus-Devos. — Delbroyère, Robert. — Deleplace, Sylvie. — Veuve Delpierre-Carpentier. — Femme Demory-Leyerlé. — De Nil, Gustave. — Femme Donne-Deroulez. — Depoorter, Marguerite. — Descamps, Alfred. — Deschrooder, femme Van Egro. — Desplanque, Fernande. — Domsin, Charles. — Droulez, Gustave. — Duquesnoy, veuve Lemaire.

Duquesnoy, Raymond. — Veuve Duthoit-Colpaert. — Veuve Duthoit-Isbled. — Duthoit, Désiré. — Femme Flament-Doutrelon. — Goenens, Edouard. — Veuve Guilbert-Lesguillier. — Guyot, Jean-Baptiste. — Femme Havet-De-lattre. — Henno, Aimé. — Herboux, François. — Hochart, Henri. — Veuve Hoornaert-Deveaux. — Kerkhofs, François. — Lallau, Henri. — Femme Lauridan-Dupret. — Lecauche, Madeleine. — Leclercq, Arthur. — Femme Lefebvre-Castille. — Legle, Marcellin. — Lejour, Henri. — Femme Lenglain-Béard. — Loubry, Oscar. — Marchal, Georges. — Femme Martin-Sorez. — Masson, Joseph. — Maxheim, femme Herber. — Monnet, Marie-Louise. — Femme Morel-Lohez. — Femme Naessens-Gourdin. — Ostré, Charles. — Outtier, Léon. — Pisselet, Jeanne. — Pollart, Jules. — Veuve Pollez-Polez. — Pouchain, Georges. — Femme Prévost-Chiquet. — Pruvost, Charles. — Quenoi, Edouard. — Rogier, Georges. — Santens, Edouard. — Femme Santens-Screder. — Femme Surget-Sodmon. — Taffin, Louis. — Tailliez, Virginie. — Van Belle, Bruno. — Vandemergel, Joséphine. — Vandembraudt, Gabrielle. — Vandewalle, Auguste. — Vanelle, Arthur. — Veuve Vanhoorembeck-Dauwe. — Van Leeuw, Florence. — Verdebout, Joseph. — Femme Verleye-Legon. — Verplancken,

Lucien. — Wattrelot, Feorges. — Femme Amoris Cappelle. — Bénard, Auguste. — Bergot, Ferdinand. — Femme Braconnier-Sucre. — Femme Cailleaux-Duthilleul. — Cardinas, Henri. — Clabecq, Claire. — Couttin, Louis. — Delury, Marcel. — Veuve Delzenne-Bot. — Dewasch, François. — Dion, Théophile. — Dorémus, Marie-Louise. — Dubray, Edouard. — Femme Dumont-Favre. — Femme Duploux-Sauvegarde. — Féra, Auguste. — Femme Flament-Boyer. — Gloriant, François. — Grase, Irma. — Huyben, Jeannette. — Lamiaux, Paul. — Lammens, Laurent. — Liban, Louis. — Miquel, Charles. — Naets, Floribert. — Pesse, Eugène. — Femme Provost-Duprez. — Rackelboom, Rose. — Veuve Schultz-Martin. — Serrurier, Auguste. — Veuve Termotte-Belin. — Femme Valcke-Vanhove. — Vancraeynest, Alfred. — Vermeille, Auguste. — Cailleaux, Joseph. — Veuve De Langhe-Notteau. — Delecluse, Louis. — Demeurisse, Adolphe. — Denève, Arthur. — Fichelle, Achille. — Florquin, Désiré. — Foin, Mathilde. — Papegay, Elodie. — Valke, Gustave.

2^{me} Partie

Veuve François Dhaine. — Femme Defosse-Petit. — Basseville, Jacques. — Femme Dransart-Ayroulet. — Veuve Dubar-Castel. — Dubols, Stanislas. — Veuve Flamant-Létot. — Veuve Hellebout-Diette. — Veuve Kestel-Vaneste. — Veuve Marquant-Serrurier. — Veuve Senart-Baube. — Femme Théry-Decroos. — Veuve Vanpouille-Pruvost. — Vannerum, Auguste. — Vaillant, Agathe. — Dormieux, Henriette. — Femme Holbecq-Quenon. — Femme Marchand-Thomas.

Nous vous prions de vouloir bien approuver cette liste établie par le Bureau d'Assistance sauf en ce qui concerne M. Delonque, Oscar. — Dion, Théophile dont les demandes sont rejetées ; Lamiaux, Paul dont la pension de 20 francs n'est accordée que pendant un an.

2^o Décider que les admissions prononcées produiront leur effet à compter du 1^{er} février 1912.

Adopté.